



PROJET PEDAGOGIQUE 2019-2023



Document réalisé par l'équipe pédagogique de l'IFSI/IFAS de SETE

SOMMAIRE

Introduction

1. Le projet des instituts, environnement et évolution contextuelle.....	6
1.1.Présentation des instituts.....	6
1.1.1 Historique	6
1.1.2 L'agrément	7
1.1.3 L'équipe administrative et pédagogique	7
1.1.4 Les missions.....	8
1.1.5 La certification de l'institut et la gestion des risques	8
1.2 L'environnement et l'évolution contextuels	9
1.2.1 Le contexte politique, législatif et réglementaire	9
1.2.2 Le contexte sanitaire et social.....	10
2. Philosophie de la formation et projet pédagogique des instituts.....	12
2.1 Le cadre de la formation	12
2.2 La finalité	13
2.3 Les valeurs	13
2.4 L'ingénierie pédagogique	14
2.5 La politique de formation clinique.....	15
2.6 La politique de formation théorique	17
2.7 L'évaluation	18
2.8 Le suivi pédagogique	19
3. Les axes du projet pédagogique pour les 4 ans à venir	20
3.1 Axe 1: Favoriser et accompagner la construction de l'identité professionnelle des étudiants infirmiers et des élèves aides-soignants durant leur formation	20
3.2 Axe 2 : Personnaliser et étayer l'alternance intégrative en contextualisant et en optimisant le partenariat avec les professionnels des différents terrains de stage et terrains d'activité infirmiers et aides-soignants	24
3.3 Axe 3 : Innover dans la mise en œuvre des méthodes pédagogiques	26
3.4 Axe 4 : Mettre en œuvre le projet qualité	28

Annexes : 47

1. Textes réglementaires et législatifs relatifs à la formation
2. Carte du département (avec lieux de stage)
3. Formation en soins infirmiers
4. Maquette de formation en soins infirmiers
5. Formation aide-soignante
6. Les 10 compétences du référentiel métier infirmier et les 11 compétences du référentiel de formation aide-soignant
7. Plannification de l'alternance 2022-2023 des deux dispositifs de formation
8. Liste des terrains de stage
9. Fiche pratique à destination des étudiants et des élèves
10. Organigramme de l'IFSI-IFAS.
11. Coordination des semestres et répartition des unités d'enseignement
12. Projet d'accompagnement à l'écriture d'un travail long
13. Projet de service sanitaire
14. Projet de service sanitaire en interfiliarité
15. Fiches démarche qualité
16. Certification Qualiopi

Introduction

Le projet pédagogique¹ de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et d'Aides-soignants a été réalisé par l'équipe pédagogique constituée des enseignants permanents de l'IFSI² et de l'IFAS³ des Hôpitaux du Bassin de Thau. C'est un outil de travail à l'usage des étudiants, des élèves et des formateurs. Il traduit l'orientation donnée à la formation, en clarifie le sens et précise les choix pédagogiques. Il a pour finalité de donner du sens aux projets de formation qui sont développés au sein de la structure. Ceci en intégrant les exigences du programme de 2009, qui délivre un grade de licence universitaire, et celles du programme relatif à l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux modifié (Cf. annexe 1).

Ce projet pédagogique intègre les mises en œuvre rendues nécessaires par les récentes et diverses étapes du processus d'universitarisation des Instituts de Formation en Soins Infirmiers ; telles que la nouvelle gouvernance des instituts, le déploiement du service sanitaire pour les étudiants en santé en investissant le champ de sa mise en œuvre en inter filiarité et la carte multiservices conférant le statut d'étudiant aux apprenants infirmiers.

L'organisation du dispositif de formation s'inscrit également dans l'une des grandes orientations de la Loi « ma santé 2022 » dont la 1^{ère} a l'ambition « *de construire un système de santé autour du patient* ». Ceci implique d'organiser les dispositifs d'apprentissage « *en les adaptant aux enjeux de demain* » en mettant en œuvre une formation de qualité satisfaisant aux exigences de référentiels de certification partagé, en cohérence avec les trois grands axes de la loi « Ma santé 2022 » :

- Former les futurs soignants aux besoins du système de santé de demain,
- Créer dans tous les territoires un collectif de soins au service des patients,
- Faire du numérique un atout pour le partage de l'information en santé et l'évolution des pratiques.

Le projet pédagogique de l'IFSI-IFAS de Sète s'inscrit dans la philosophie du précédent tout en souhaitant le réactualiser à l'appui d'un état des lieux réalisé entre septembre et décembre 2018. Il présente aux étudiants, aux élèves, aux tutelles et aux partenaires des instituts de formation :

- L'institut, son environnement et son évolution contextuelle ;
- Sa philosophie, ses valeurs, le cadre pédagogique et réglementaire des formations ;
- Ses quatre grands axes de mise en œuvre suite à l'évaluation du projet 2015-2018.

¹ Arrêté du 2 août 2011 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 ; article 10 relatif aux missions du conseil pédagogique.

² IFSI : Institut de Formation en Soins Infirmiers

³ IFAS : Institut de Formation d'Aides-Soignants

1. Le projet des instituts, environnement et évolution contextuelle

1.1 Présentation des instituts

1.1.1. Historique

La création de l'école d'infirmières de Sète a été actée au registre des délibérations de la commission administrative le 18 avril 1953, avec une capacité de 15 élèves en 1^{ère} et 2^{ème} année. L'arrêté du ministre de la santé publique par lequel « l'école d'infirmiers et d'infirmières annexée à l'hôpital de Sète agréée pour la préparation au diplôme d'Etat » a été publié le 5 novembre 1953.

La délibération du 18 août 1980 du conseil d'administration modifie les quotas (26 élèves en 1^{ère} année, 24 en 2^{ème} et 20 en 3^{ème} année, et ouvre la formation aux aides-soignants.

Puis, progressivement, les quotas d'étudiants en soins infirmiers augmentent jusqu'à 52 en 2002, 55 en 2003, 60 en 2020 et 62 depuis 2021 ; et pour la filière aide-soignante la capacité d'accueil s'élève à 25 élèves en 2002 et 33 en 2021.

Depuis 2007, l'institut forme des élèves aides-soignants bénéficiant de la validation des acquis et de l'expérience, d'une compétence métier grâce à un diplôme « passerelle » (ambulancier, auxiliaire de vie sociale...) ou titulaires des baccalauréats professionnels « accompagnement, soins, services à la personne » et « services aux personnes et au territoire » depuis 2014.

En fonction de leur cursus de formation ou universitaire, certains étudiants et élèves peuvent donc bénéficier de dispenses en application de la réglementation⁴.

Adossé précédemment à l'ancien hôpital « Saint Charles », situé en centre-ville, l'école d'infirmiers de Sète a intégré ses nouveaux locaux en 1985 en devenant l'institut de formation en soins infirmiers.

Fidèle à son histoire, il reste relié aux « Hôpitaux du Bassin de Thau » qui regroupent depuis 1999, différents sites :

- Hôpital Saint Clair et l'établissement des Pergolines à Sète
- Hôpital Saint Loup et l'EHPAD Laurent Antoine à Agde
- L'EHPAD Claude Goudet à Marseillan
- L'EHPAD l'Estagnol à Vias
- Les structures extrahospitalières de pédopsychiatrie (Sète, Frontignan et Mèze)

⁴ Article 7 et 8 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier- Article 14 de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des Instituts de formation paramédicaux.

1.1.2. L'agrément

La structure dépend du ministère des solidarités et de la santé. Le relais de cette tutelle se fait au niveau régional par la DREETS⁵ garante de la certification de l'acquisition des compétences conduisant à l'obtention des diplômes d'état d'infirmiers et d'aides-soignants. L'Agence Régionale de Santé est responsable du contrôle pédagogique. Le budget de fonctionnement des instituts est annexé au budget principal des Hôpitaux du Bassin de Thau et subventionné par le Conseil Régional.

La demande de renouvellement d'agrément a été formulée en 2019 et l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé (IFSI-IFAS) de Sète est réglementairement autorisé à dispenser ces formations pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} avril 2021, soit jusqu'au 31 juillet 2026. Par ailleurs, au titre de l'Accord de Relance Etat-Région 2021-2022, le quota d'entrant.e.s en 1^{ère} année pour le Diplôme d'Etat d'infirmier est de 62 étudiant.e.s dont 7 places pour les rentrées 2021 et 2022 et la capacité d'accueil maximale en formation d'Aide-Soignant est de 30 apprenant.e.s par an, hors apprentissage et VAE, dont 5 places pour les rentrées 2021 et 2022. Cette capacité d'accueil peut être majorée de 3 places pour les parcours partiels.

1.1.3. L'équipe administrative et pédagogique

La directrice⁶ de l'institut est garante du fonctionnement de l'institut par délégation de la directrice générale des Hôpitaux du Bassin de Thau. Elle en assure la gestion administrative, financière, pédagogique et managériale (équipes administrative, logistique et pédagogique).

Un cadre supérieur de santé assure la coordination pédagogique et garantit le lien avec les partenaires de stage des étudiants et des élèves. Il coordonne la mise en stage des étudiants afin de proposer des parcours professionnalisant dans le respect du référentiel de formation.

À l'IFSI-IFAS, la formation est assurée par une équipe de professionnels soignants, formateurs permanents, issus du terrain et ayant des compétences différentes et complémentaires, (urgences, bloc opératoire, gérontologie, psychiatrie, puériculture, sciences humaines, hygiène, santé publique), et diplômés d'universités (Diplômes Inter Universitaire, Master).

L'équipe est constituée :

- Pour l'IFSI : de neuf cadres de santé formateurs dont six formateurs coordonnateurs de semestre (8,5 ETP).
- Pour l'IFAS : deux cadres de santé formateurs dont un coordonnateur qui pilote le dispositif de formation des élèves aides-soignants (1,5 ETP⁷).

Une collaboration pédagogique entre l'IFSI et l'IFAS est instaurée dans le cadre des enseignements théoriques, cliniques et pratiques.

⁵ Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

⁶ Arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation – Article 6-

⁷ ETP : Equivalent Temps Plein

Le plan de formation de l'équipe pédagogique s'inscrit dans le développement des connaissances et des compétences de chaque formateur, leur permettant ainsi de les actualiser.

Deux secrétaires à temps partiel assurent la coordination et le suivi administratif des activités de l'institut.

Une documentaliste accompagne les étudiants et élèves dans leurs recherches documentaires au sein du centre de documentation situé à l'espace formation des hôpitaux du Bassin de Thau.

Un agent d'entretien qualifié assure l'entretien des locaux de l'institut : onze salles de cours, dont six équipées de matériel pédagogique audiovisuel, deux salles de pratiques dont une équipée de matériel vidéo mobile pour la simulation en santé et une salle informatique équipée de six ordinateurs mis à disposition des étudiants et élèves.

1.1.4. Les missions

Il s'agit de former des infirmiers et des aides-soignants polyvalents, ayant développé des capacités d'adaptation aux différents secteurs d'activité et aux changements de la société et du système de santé.

Les étudiants et les élèves doivent être capables de répondre aux besoins en santé d'un individu ou d'un groupe, dans le domaine préventif, curatif, éducatif, de réadaptation et de réhabilitation.

1.1.5. La certification de l'institut et la gestion des risques

L'IFMS⁸ de Sète s'inscrit dans une démarche qualité. L'alternance à visée intégrative permet le transfert des connaissances en situation l'organisation de l'enseignement clinique en partenariat avec les professionnels de proximité participe à la qualité de la formation.

En 2014, une procédure d'auto-évaluation a permis d'identifier les principaux risques en lien avec le fonctionnement de l'institut et l'organisation de l'enseignement clinique en stage.

Les axes d'amélioration dégagés lors de l'auto-évaluation ont permis d'élaborer une politique de prévention des risques répondant aujourd'hui aux attendus du référentiel Qualiopi⁹.

Au printemps 2022, l'équipe pédagogique, administrative et logistique de l'IFMS de Sète s'est engagée dans la démarche de conformité au référentiel Qualiopi en partenariat avec l'Espace Formation des Hôpitaux du Bassin de Thau.

Suite à l'audit du 19 juillet 2022 l'IFMS de Sète a obtenu la certification Qualiopi le 29 juillet 2022 pour une durée de trois ans (Cf. [annexe 16](#)).

⁸ IFMS : Institut de Formation aux Métiers de la Santé

⁹ Référentiel national Qualité

1.2. L'environnement et l'évolution contextuels

Les missions de l'IFSI-IFAS sont définies réglementairement. L'objectif de l'équipe pédagogique est de préparer au mieux les futurs professionnels à exercer leur métier dans un environnement de travail en perpétuelle évolution, dans le cadre des arrêtés, décret et instructions relatifs à la formation (Cf. annexe 9).

1.2.1 Le contexte politique, législatif et réglementaire

Les accords de Bologne (1999) préconisent l'entrée des formations sanitaires post baccalauréat dans l'enseignement supérieur en les intégrant dans le système LMD (Licence, Master, Doctorat). Ils visent à harmoniser les formations universitaires dans l'ensemble de l'Union Européenne en adoptant des unités d'enseignements (UE) par semestre comptabilisées en ECTS (European Credits Transfer System).

L'universitarisation de la formation en soins infirmiers s'est notamment concrétisée en 2018 par la mise en place de la nouvelle gouvernance des instituts en application de l'arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et par l'obtention de la carte d'étudiant multiservices. Les arrêtés du 13 décembre 2018 et du 03 janvier 2019 sont venus modifier les modalités de sélection pour l'admission en première année de formation conduisant au diplôme d'Etat infirmier.

La loi du 17 janvier 2002 dite de modernisation sociale révisé les formations sanitaires françaises. Elle crée un répertoire national de certification professionnelle, dans lequel les diplômes sont classés par niveau. La loi introduit un mode d'accès à certains diplômes par VAE (Validation des Acquis et l'Expérience). La fluidité des parcours professionnels est ainsi favorisée par le biais de passerelles d'une formation à une autre ou d'un métier à un autre.

La loi « Hôpital Patient Santé Territoire » du 21 juillet 2009 porte une réforme majeure de notre système de santé car elle touche à la modernisation des établissements de santé, à l'accès pour tous à des soins de qualité, à la prévention et à la politique de santé publique.

L'IFSI-IFAS s'inscrit dans ce contexte d'évolution en formant des professionnels réflexifs et autonomes capables de s'adapter à une offre de soins graduée, de qualité, et accessible à tous. L'infirmier, dans ses missions de coordonnateur de soins, aura un rôle prégnant tant dans la prise en charge intra-hospitalière qu'extra hospitalière des usagers.

La loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé renforce la coopération entre les hôpitaux publics avec les groupements hospitaliers de territoire, auquel chaque établissement de santé public doit adhérer, et ainsi confier à l'établissement support la coordination des instituts et écoles de formation paramédicale. L'IFSI-IFAS de Sète est rattaché aux Hôpitaux du Bassin de Thau membre du GHT Est Hérault- Sud Aveyron.

Le projet pédagogique 2019-2023 prend appui sur l'Arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et notamment la gouvernance des instituts de formation en soins infirmiers avec la constitution d'une instance compétente pour les orientations générales de l'institut et trois sections :

- Une section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants ;
- Une section compétente pour le traitement des situations disciplinaires ;
- Une section relative à la vie étudiante

Par ailleurs, le référentiel de formation prescrit au travers du décret no 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé et de l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé, la mise en œuvre du service sanitaire pour les étudiants en santé dans le cadre d'actions de santé publique en prévention primaire.

Dans ce cadre-là, l'IFSI des Hôpitaux du bassin de Thau a élaboré un projet spécifique pour le service sanitaire répondant aux attendus de la réglementation et à l'instruction du 28 novembre 2018.

1.2.2 Le contexte sanitaire et social

L'Agence Régionale de Santé par son Plan Régional de Santé identifie les orientations et les priorités de la politique de santé au niveau de la région Occitanie.

L'Occitanie fait partie des quatre régions françaises les plus âgées.

Elles prennent en compte plusieurs faits marquants :

- La région Occitanie Est n'échappe pas à la tendance générale du vieillissement de la population (d'ici à 2040, les plus de 60 ans représenteront 42.9 % de la population totale contre 30.6% en 2010)¹⁰.
- En 2019, la dépendance concernait environ 48000 personnes soit 7% de la population des 60 ans ou plus.
- La précarité sociale ne cesse de progresser (taux de chômage nettement au-dessus de la moyenne nationale).

Ainsi, le vieillissement croissant de la population sur le territoire impulse une extension conséquente des prises en charge médico-sociales et des structures dédiées aux personnes âgées. Les professionnels sont aussi amenés à diversifier leurs champs d'exercice avec le développement des prises en charge en ambulatoire, des soins à domicile et de l'hospitalisation à domicile.

La place de l'IFMS en tant qu'institut de formations certifiantes ou qualifiantes¹¹, s'avère donc fondamentale pour le renforcement de compétences métier liées aux besoins accrus du territoire et la réponse aux besoins des structures sanitaires et médico-sociales.

Ceci demande aux professionnels, formateurs et tuteurs, un investissement majeur dans l'accompagnement individualisé de chaque étudiant et élève, afin de leur permettre de développer des compétences et répondre qualitativement aux besoins des usagers du soin.

¹⁰ Schéma régional des formations sanitaires et sociales 2015 ; page 68 –tableau 7-

¹¹ Instruction DGOS/RH1/DGCS relative au renforcement des compétences des agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ) pour faire face aux besoins accrus d'aides-soignants dans le secteur du grand âge.

L'IFSI-IFAS est situé sur le site des hôpitaux du Bassin de Thau et bénéficie ainsi de ses infrastructures. Son bassin de recrutement concerne principalement les communes du bassin de Thau, sur l'axe Frontignan, Sète, Mèze, Agde, Marseillan, Vias... Une collaboration étroite est mise en place entre l'IFSI/IFAS et les unités de soins des hôpitaux du bassin de Thau, mais aussi avec les établissements de santé privés et les établissements médicaux sociaux du département (Clermont l'Hérault, Lamalou, Palavas.) ; ceci afin de maintenir un partenariat permettant aux étudiants et élèves de diversifier leurs expériences.

L'IFSI-IFAS est présent sur 170 terrains de stage :

- Pour les étudiants en soins infirmiers les stages relèvent des 4 types de stages représentatifs de familles de situations spécifiques à la prise en soin : soins de courte durée, de santé mentale, de longue durée et individuels ou collectifs sur des lieux de vie
- Pour les élèves aides-soignants, la formation en milieu professionnel¹² comprend quatre périodes de stage à effectuer dans « différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social... ». « Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées. Trois stages de cinq semaines visent à explorer les trois missions spécifiques de l'aide-soignant :
 - Accompagner la personne dans les actes de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
 - Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences ;
 - Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aiguë et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé est stabilisé. »

Le partenariat entre l'IFSI-IFAS et les établissements d'accueil et d'encadrement en stage des apprenants prend tout son sens puisqu'une majorité d'étudiants et d'élèves une fois diplômés travaillent sur le même secteur géographique s'étendant d'est en ouest de la ville de Vérargues à l'agglomération de Béziers et du nord au sud de la ville de Lodève à celle de Vias (Cf. annexe 3).

¹² Article 4 de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

2. Philosophie de la formation et projet pédagogique des instituts

2.1 Cadre de la formation

Institut de formation en soins infirmiers (Cf. annexes 4 et 6) :

L'institut appuie sa politique de formation sur le cadre réglementaire en lien avec l'obtention du diplôme d'Etat. Il s'obtient par l'acquisition de 180 crédits européens¹³ correspondant à l'acquisition des dix compétences professionnelles infirmières :

- 120 crédits européens pour les unités d'enseignement dont les unités d'intégration :
 - Sciences contributives au métier d'infirmier : 42 ECTS
 - Sciences et rôle infirmier : 66 ECTS
 - UE transversales : 12 ECTS
- 60 crédits européens pour la formation en stage.

Institut de formation aides-soignants (Cf. annexes 5 et 6) :

L'institut appuie sa politique de formation sur le cadre réglementaire prescrit par l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Le diplôme d'Etat s'obtient par l'acquisition de 11 compétences regroupées en 5 blocs contenant 10 modules :

- 22 semaines de formation théorique
- 22 semaines de formation en stage.

L'évolution de ce cadre réglementaire permet l'obtention de ce diplôme d'état selon des modalités d'équivalences de compétences et d'allègements de formation¹⁴. De ce fait, le parcours de chaque élève dans le cursus de formation est individualisé.

L'institut en soins infirmiers et aides-soignants s'est toujours placé dans un courant de pensée humaniste avec au premier plan de ses préoccupations le développement des qualités essentielles de l'être humain. Cette philosophie a été largement renforcée par la loi du 4 mars 2002¹⁵ reconnaissant le malade comme un acteur à part entière du processus de soins

Cette approche, centrée sur le malade et sa famille, confère à chaque situation de soins un caractère singulier qui impose de fait l'approche par compétence (Cf. annexe 6).

¹³ ECTS : European Credits Transfer System

¹⁴ Articles 14 de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

¹⁵ Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé

L'institut accompagne l'étudiant et l'élève dans ce processus en lui permettant d'appréhender la singularité des situations de soins dans une dimension complexe progressive :

- Soit en lien avec les unités d'intégration de chaque semestre pour les étudiants en soins infirmiers ;
- Soit en lien avec les différents modules pour les élèves aides-soignants.

L'institut s'adapte aux fluctuations du contexte sociétal et sanitaire en intégrant de nouvelles modalités pédagogiques tel que l'hybridation des enseignements¹⁶ et l'organisation des enseignements en demi-jauge. Des solutions liées aux technologies de la communication et de l'information (TIC) sont aujourd'hui identifiées pour améliorer le taux d'intégration des apprentissages (visio conférence, espace numérique de travail collaboratif, outils numériques, auto formation guidée, classes inversées, simulation en santé...).

2.2. La finalité

Le principe directeur de la formation est la professionnalisation obtenue par une alternance intégrative, voire interactive et partenariale. L'étudiant ou l'élève construit progressivement son identité professionnelle ainsi que les éléments de sa compétence¹⁷, à travers l'acquisition des savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements. Nous nous appuyons sur différentes théories telles que celle de Richard WITTORSKI pour qui « *la compétence correspond à la mobilisation dans l'action d'un certain nombre de savoirs combinés de façon spécifique en fonction du cadre de perception que se construit l'auteur de la situation* » ou de Guy Le BOTERF, qui précise que « *la compétence est la mobilisation ou l'activation des différents savoirs de façon pertinente dans les situations de travail. Le concept de compétence est indissociable de celui de la responsabilité professionnelle et va impliquer rigueur et efficacité.* »

La professionnalisation est pour nous, un enrichissement permanent et mutuel des savoirs et de l'expérience du terrain avec comme objectif de prodiguer des soins correspondant à des normes professionnelles et légales, à une personne ou un groupe de personnes, dans le respect de valeurs humanistes.

¹⁶ Circulaire du 11 juin 2020 relative à l'hybridation de la formation

¹⁷ Voir les dix compétences déclinées dans le référentiel de formation

2.3. Les valeurs

Le projet s'articule autour du respect, de l'éthique, de la responsabilité, de l'engagement et de l'équité, valeurs issues de notre culture professionnelle. Le respect s'entend pour soi, pour les autres; il inclue la solidarité et le partage.

Tenant compte du potentiel et des possibilités d'évolution des étudiants et des élèves, l'équipe pédagogique souhaite former des infirmiers et aides-soignants capables d'Autonomie, de Cohérence et de Questionnement éthique.

Au-delà des textes officiels et des référentiels de formation, qu'il nous appartient de garantir, nous souhaitons inscrire l'humanisme comme philosophie générale de ce projet.

Ce mouvement de pensée place l'homme au-dessus de tout, il a pour objectif son épanouissement et a confiance dans sa capacité à évoluer de manière positive. C'est pour cela que nous considérons que tout étudiant ou élève est unique, a un potentiel et peut progresser. Ses acquis, ses expériences, ses ressources et ses connaissances seront mobilisées et évolueront pour lui permettre d'acquérir des compétences.

Les relations des professionnels de santé avec la personne soignée et la société sont régies par la morale, l'éthique et le droit. Nous reconnaissons la définition de l'éthique donnée par Paul RICOEUR, comme « *une recherche de la vie bonne, avec et pour autrui, dans des institutions justes* ». Cet ensemble de conceptions morales qui dicte les actes ne peut se dissocier de la notion de responsabilité. Être responsable, c'est se reconnaître comme auteur de ses actes et être reconnu comme tel. C'est, selon Emmanuel LEVINAS, en accepter les conséquences et en répondre devant soi, devant autrui et devant la société.

L'engagement dans la formation amène les formateurs à analyser leur pratique et à répondre avec objectivité et bienveillance aux attentes des personnes qu'ils accueillent et qu'ils forment.

La formation inscrit l'étudiant et l'élève dans un parcours de professionnalisation leur permettant de construire et de développer progressivement leurs compétences professionnelles.

L'équipe pédagogique permet à l'étudiant ou l'élève de :

- Construire sa réflexion et ses valeurs professionnelles en s'appuyant sur les concepts définis ci-dessus
- Identifier et s'appropriier les attentes de l'environnement professionnel
- Adapter sa posture professionnelle aux situations rencontrées
- Développer son sens de la responsabilité professionnelle
- Coopérer dans un contexte de soins pluri-professionnel et interdisciplinaire.

2.4 L'ingénierie pédagogique : La politique de formation

Aujourd'hui, « selon leur cursus scolaire voire professionnel, les étudiants et les élèves ont été déjà sensibilisés à l'outil informatique et à son utilisation »¹⁸.

Les nouvelles générations ont « une culture du numérique »¹⁹ et elles sont « interconnectées »²⁰. Aussi, « pour le formateur l'enjeu est de les initier à une autre approche du numérique « raisonnée ». Par cette approche pédagogique, l'étudiant et l'élève deviennent acteurs de leur formation et leur autonomie s'étaye. Ainsi, l'autonomie est indissociable des compétences.²¹

Dans le but d'obtenir des professionnels autonomes, réflexifs et responsables, la formation est organisée autour de l'étude de situations permettant à l'étudiant et l'élève d'explorer, de conceptualiser, de généraliser et de transférer. L'apprentissage des situations s'articule avec toutes les composantes du soin.

Le « praticien réflexif²² » est un professionnel capable d'analyser sa pratique de façon à la faire évoluer. Il sait justifier ses choix, se positionner et donner du sens à ses actes.

L'IFSI-IFAS accueille des étudiants et élèves en reconversion professionnelle, et de ce fait, les jeunes adultes côtoient des étudiants et élèves plus âgés, ayant déjà expérimentés une vie professionnelle. Cette rencontre générationnelle participe au processus de professionnalisation.

Au travers du programme de formation, le socioconstructivisme est le socle de la formation. En effet, nous considérons l'adulte comme un individu en continuelle maturation : c'est en cela que l'apprentissage progressif prend tout son sens.

Nous réalisons un accompagnement de chaque étudiant et élève :

- Par un suivi pédagogique individualisé et collectif
- Par un suivi de la progression lors des apprentissages théoriques et pratiques.

L'étudiant ou l'élève peut s'inscrire à son rythme dans une culture et une autonomie professionnelle.

Il apprend à son rythme, accompagné en stage par les tuteurs et les formateurs référents et à l'institut par le formateur de suivi pédagogique et les enseignants.

*« ON APPREND EN STAGE PAR LA SITUATION PAR L'ACTION ;
ON APPREND EN ENSEIGNEMENT CLINIQUE DE LA SITUATION DE L'ACTION. »²³*

¹⁸ Baïssset 2015

¹⁹ Dauphin, 2012

²⁰ Lemouzy et Broussal, 2012

²¹ Baïssset 2015

²² Argyris, C., & Schön, D. (1978).

²³ Margot PHANEUF

2.5. La politique de formation clinique

Elle s'appuie sur l'action conjuguée et concertée des formateurs et des professionnels favorisant une véritable dynamisation du processus de construction de l'identité professionnelle à partir de la continuité institut-terrain de stage et de la notion de tutorat.

Elle s'inscrit dans un parcours réglementé et individualisé en stage et à l'institut, dans le réinvestissement des acquis, l'analyse et la prise de recul sur les situations.

Elle implique la prise de responsabilité professionnelle progressive et effective de l'étudiant ou de l'élève qui confronte d'une part ses savoirs théoriques et pratiques et, d'autre part, ses représentations avec les réalités professionnelles.

Pour les étudiants en soins infirmiers :

L'équipe pédagogique accompagne la découverte du métier et du milieu professionnel au cours d'un stage d'immersion de deux jours, à la suite duquel les étudiants relatent leur vécu.

De la même manière, le premier stage tend à développer la curiosité, le sens de l'observation, le questionnement afin de commencer l'analyse des situations de santé. Nous amorçons le processus de professionnalisation par un enseignement relatif aux représentations du corps, au rapport au toucher, aux soins de confort, afin de poser le socle de la profession.

Pour les élèves aides-soignants :

L'équipe pédagogique construit le parcours de stage de l'élève à partir de ses expériences professionnelles antérieures et l'accompagne dans le choix du stage optionnel de fin d'année conformément au référentiel de formation.

Le processus de mise en stage fait l'objet d'une réflexion pédagogique permanente : Le calendrier des enseignements est réfléchi, les situations de soins font l'objet de réflexivité afin de confronter le réel avec les représentations de l'apprenant.

La formation par alternance est une affaire de temps et non de lieux. L'alternance intégrative (Cf. annexe 8) permet le va et vient entre des lieux différents (Institut et stage), ce qui nécessite une cohésion entre les deux.

La formation clinique, du latin *Clinicus*, (tout ce qui est au bord du lit du patient) permet à l'étudiant et l'élève d'acquérir des compétences par l'approche de situations réelles de soins dans un environnement professionnel : l'étudiant ou l'élève expérimente ses savoirs en réel.

Durant son stage, il s'agira pour lui d'intégrer et de développer chacune des compétences²⁴ de la profession. La place du tuteur de stage et des professionnels de santé encadrant s'avère fondamentale dans l'accompagnement de l'étudiant et de l'élève pour l'analyse des situations de travail.

Le formateur référent du terrain de stage réalise un encadrement par stage de chaque étudiant et élève.

²⁴ Annexe 3

Le formateur accompagne l'analyse de ces situations et conduit l'étudiant ou l'élève à « ... se poser la question du sens et de la combinaison des savoirs dans les compétences en vue de prendre soin de la personne »²⁵. À l'interface entre l'institut et les terrains de stage, il favorise le lien entre théorie et pratique afin d'optimiser l'apprentissage.

La préparation d'objectifs généraux²⁶ par semestre et d'objectifs personnalisés avant le départ en stage permettent la construction de la progression de l'étudiant ou de l'élève. Le parcours de stage de chaque étudiant ou élève est construit selon ses besoins d'apprentissage (bilan des acquis et des difficultés).

Notre politique de stage s'appuie sur :

- la collaboration avec les terrains de stage (Cf. annexes 7 et 8) : partenariat
- le suivi de chaque étudiant et élève en stage par les cadres de santé formateurs référents de stage
- le renforcement du lien entre théorie et pratique
- l'exploitation du vécu du stage

2.6. La politique de formation théorique

Pour les étudiants en soins infirmiers :

L'enseignement est dispensé par l'équipe pédagogique (Cf. annexes 11 et 12) et par des intervenants extérieurs (Universitaires, professionnels médicaux et paramédicaux, pharmaciens, associations d'usagers).

Il est conforme pour les dix-neuf unités d'enseignements dites « cœur de métier » au guide élaboré par l'équipe pédagogique, et pour les seize unités d'enseignement contributives au thésaurus régional.

Pour les élèves aides-soignants :

L'enseignement est dispensé par l'équipe pédagogique (Cf. annexe 10) et par des intervenants extérieurs (professionnels sage-femme et paramédicaux, associations d'usagers).

Ces enseignements sont réalisés sous la forme de cours magistraux, de travaux dirigés, cliniques, pratiques en situations simulées, de travaux personnels guidés et de tables rondes.

Il nous paraît essentiel de diversifier ces méthodes pédagogiques.

L'essence même de la formation théorique est à repenser, certes pas dans le fond, mais selon une forme plus adaptée à nos étudiants et élèves d'aujourd'hui, en développant des méthodes d'apprentissages utilisant les nouvelles technologies d'information et de communication.

²⁵ M.A. Coudray et Gay, le défi des compétences éditions Masson, 2009.

²⁶ Cf. Objectifs institutionnels et consignes de stage par semestre

Le formateur est alors pour nous un accompagnateur et un facilitateur, par l'utilisation de méthodes pédagogiques adaptées, où l'étudiant ou l'élève pourra être acteur et sera en mesure de faire le lien entre la théorie et la pratique.

Plus une philosophie qu'une méthode à appliquer, l'apprentissage inversé met en perspective les connaissances nécessaires à la compréhension du contexte de soins grâce aux travaux de groupe, à la pédagogie de la découverte et l'apprentissage par l'action.

De la même façon, plusieurs pratiques de simulation sont déjà utilisées à l'institut (pour les soins relationnels, de confort, l'apprentissage des gestes, l'éducation, le tutorat...), d'autres sont initiées grâce à un travail de recherche interne visant à répondre aux exigences des services de soins et aux besoins des étudiants et élèves.

La simulation en santé est devenue une priorité, notamment pour répondre aux préconisations éthiques de la Haute Autorité en Santé (HAS) : « *Jamais la première fois sur le patient.* »²⁷

La simulation est une méthode active et innovante, basée sur l'apprentissage expérientiel et la pratique réflexive. Elle présente un intérêt pour le développement des gestes, des attitudes et « *la résolution de problèmes des plus simples aux plus complexes, soit individuellement, soit en équipe de professionnels.* »²⁸

Depuis 2016, l'IFSI-IFAS des hôpitaux du bassin de Thau, comme l'ensemble des IFSI-IFAS du groupement d'Occitanie Est, utilise une plateforme collaborative numérique de travail permettant le dépôt de cours et l'accès à différents outils pédagogiques tels que les tests de positionnement et d'auto-évaluation.

Le formateur construit les séquences en convoquant la méthode pédagogique qui lui semble la plus adaptée à la fois aux enseignements et aux apprenants.

De plus, il est constamment en posture de recherche et d'innovation au bénéfice de l'étudiant et de l'élève.

Nos choix pédagogiques :

- le développement de l'apprentissage par la simulation en santé²⁹
- la promotion des techniques de l'information et de la communication
- le développement des recherches pédagogique, en soins et didactique professionnelle afin de faire évoluer nos pratiques d'enseignement.

2.7. L'évaluation

Elle fait partie intégrante de la formation et mesure la progression de l'étudiant ou de l'élève. L'équipe pédagogique met en place trois dispositifs d'évaluation :

- Diagnostique, qui permet de réaliser un état des lieux des connaissances (sur quelles compétences peut-on s'appuyer, les acquis préalables nécessaires...).
- Formative, qui accompagne l'étudiant ou l'élève dans son processus d'apprentissage et situe sa progression par rapport à un objectif donné.

²⁷ Guide des bonnes pratiques HAS

²⁸ Référentiel de formation : annexe 3 – Formation théorique – Modalités pédagogiques de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier.

²⁹ Cf. projet régional GCS 2014

- Sommative, qui dresse un bilan des connaissances et des compétences de l'étudiant et de l'élève. En stage, les professionnels de santé de proximité et les formateurs évaluent de manière formative et normative la capacité de l'étudiant ou de l'élève à :
 - ✓ Traiter avec pertinence les situations professionnelles (intelligence situationnelle)
 - ✓ Transférer ses acquis dans un autre contexte de soins.

Pour les étudiants en soins infirmiers, l'évaluation repose sur la validité des unités d'enseignement, d'intégration ainsi que des stages. Le calendrier semestriel des évaluations est présenté aux étudiants.

La commission d'attribution des crédits est organisée à l'issue de chaque semestre excepté le dernier (semestre 6)³⁰. Elle étudie, valide les résultats et attribue les crédits de formation. Elle statue sur le passage dans l'année supérieure et établit les modalités de rattrapage.

Pour les élèves aides-soignants, l'évaluation théorique et clinique repose sur la validation des différents blocs de compétences. « En fonction des modules concernés, l'évaluation peut être réalisée en situations simulées³¹ ».

Chaque étudiant et élève est doté d'un port folio : Il est l'outil clé de l'apprentissage des compétences en situation réelle. Il s'inscrit dans une démarche d'auto-évaluation de ses apprentissages et d'analyse de sa pratique.

Les jurys relatifs aux Diplômes d'Etat infirmier et aide-soignant est organisé par la DREETS³² qui certifie les compétences évaluées comme acquises et délivre les diplômes.

2.8. Le suivi pédagogique

Le suivi pédagogique est une démarche pédagogique au cours de laquelle un formateur référent accompagne un étudiant ou élève tout au long de sa formation pour un parcours individualisé.

Il vise à suivre l'étudiant ou l'élève dans sa démarche de progression vers la professionnalisation, en développant le questionnement et l'autonomie. Accompagner revient à situer l'étudiant ou l'élève dans son apprentissage, dans la construction de son projet professionnel et à l'aider à « apprendre à apprendre. »

De façon complémentaire, un suivi pédagogique en petits groupes d'étudiants ou d'élèves représente un temps de remédiation qui a pour objectif de favoriser le questionnement et de faire le bilan des acquisitions.

Par un renforcement du lien entre théorie et pratique, sous-tendu par des valeurs humanistes, l'équipe pédagogique donne sens au projet professionnel de l'étudiant et de l'élève grâce à un suivi pédagogique personnalisé.

³⁰ Article 59 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier.

³¹ Art. 7 de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement paramédicaux

³² Direction Régionale de l'Economie, de l'emploi, du travail et des solidarités

3. Les axes du projet pédagogique pour les 4 ans à venir.

Le projet pédagogique mis en œuvre dans les instituts de formation des Hôpitaux du Bassin de Thau se décline en quatre axes et vise l'atteinte des objectifs d'apprentissage afin que les étudiants et les élèves deviennent des professionnels compétents.

AXE 1 : Favoriser et accompagner la construction de l'identité professionnelle des étudiants infirmiers et des élèves aides-soignants durant leur formation.

Objectif 1 : Développer les savoirs professionnels infirmiers et aides-soignants.

Le développement et l'acquisition des savoirs sont rendus possibles au travers de la mise en œuvre d'un dispositif de formation en alternance intégrative par la coordination et l'articulation des différents enseignements théoriques et cliniques en intégrant les nouvelles perspectives réglementaires telles que le service sanitaire des étudiants en santé.

Les différentes modalités d'évaluation sont déterminées et choisies de façon à évaluer le niveau d'acquisition effectif des savoirs et s'enrichissent de l'autoévaluation grâce à différents outils s'appuyant sur des dispositifs de simulation en ateliers ou sur l'espace numérique de travail mobilisant la créativité des apprenants grâce à l'utilisation de différentes méthodes et outils de transmission des savoirs en collectif ou de manière individuelle (création d'affiches et quizz...).

En application du référentiel de formation certains cours magistraux sont rendus obligatoires et notamment les cours relatifs à la pharmacologie et aux thérapeutiques pour les trois années de formation. En fonction des objectifs pédagogiques identifiés par le référent d'UE, différents cours sont programmés en obligatoire³³.

Les demandes de dispense sont octroyées par le directeur.trice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers en application des articles 7 et 8 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat infirmier, en fonction du cursus de formation des candidats demandant une dispense et après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles d'étudiants.

Par ailleurs, l'évaluation de la progression des acquisitions nécessite de poursuivre les temps de bilans lors des retours mi-stage et de fin de stage.

Les bilans de retour de stage sont organisés et animés autour de l'expression du vécu de stage de chacun des étudiants dans le groupe, à partir de leurs objectifs de stage.

³³ Psychologie, sociologie, anthropologie - Infectiologie-hygiène – Soins de confort et de bien-être – Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens - Soins infirmiers et gestion des risques - Soins d'urgence – Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical – Processus psychopathologiques - Raisonnement et démarche clinique infirmière – Projet de soins infirmiers – Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles – Méthodes de travail

Ces temps de réflexivité collectifs s'organisent en groupe de suivi pédagogique afin d'instaurer une relation de confiance. Ils permettent le partage des expériences, suscitent le questionnement, favorisent l'émergence des acquisitions, facilitent la progression de l'apprentissage et s'inscrivent dans la complémentarité des entretiens de suivi pédagogique individuels. L'étudiant fait le bilan de ses acquisitions et apprend à se distancier des situations problèmes afin de nourrir un questionnement propice à la réflexion par l'analyse de situation.

Le suivi pédagogique individuel est assuré par le même formateur sur les trois ans.

Avant chaque stage l'étudiant contractualise avec le formateur référent les objectifs de progression en stage et en fin de semestre pour évaluer l'atteinte de ces objectifs.

Au moins trois rencontres sont planifiées pour l'année afin de faire le point sur les acquisitions dans l'apprentissage.

D'autres rencontres sont possibles à la demande de l'étudiant ou du formateur.

En fonction de la situation d'apprentissage de l'étudiant l'équipe pédagogique peut lui proposer ou lui demander de s'engager de manière formelle et par écrit à atteindre des objectifs spécifiques nécessités par son niveau d'apprentissage dans le cadre d'une démarche d'accompagnement.

Un contrat pédagogique est alors signé par l'étudiant, deux cadres de santé formateurs dont le référent du suivi pédagogique et la direction de l'IFSI.

Le « guide d'enseignement des savoirs constitutifs » élaboré par l'équipe pédagogique de l'IFSI de Sète et présenté en conseil pédagogique de décembre 2016, validé par l'ARS en février 2016 permet de rendre visible la complexité du travail de l'infirmier au travers des unités d'enseignement constitutives des savoirs et des compétences de la profession infirmier.

À partir de ce guide sont notamment explorées en inter professionnalité les notions de collaboration infirmier/aide-soignant, et la distinction entre rôle propre et rôle prescrit de l'infirmier.

L'apprentissage de l'inter professionnalité est mis en œuvre lors de séquences pédagogiques élaborées par l'équipe de formateurs de l'IFSI et l'IFAS en tenant compte des objectifs visés pour chacune des formations.

Afin de favoriser le travail de coopération, des séquences pédagogiques communes aux deux formations sont proposées en inter professionnalité IDE-AS pour l'élaboration et la mise en œuvre du raisonnement clinique et du projet de soins en partenariat.

Cet exercice doit permettre aux étudiants en soins infirmiers de 1^{ère} année et aux élèves aides-soignants d'identifier ensemble les domaines d'activités dans le champ du rôle propre infirmier dans le cadre des UE 4.1 S1, 3.1. S2 et 3.2 S2 de la formation infirmière et des modules 1, 3, 4 et 10 de la formation aide-soignante.

Dans le cadre de l'UE 3.5 S4 et des modules 4 et 10, les étudiants en soins infirmiers de deuxième année travaillent en collaboration avec les élèves aides-soignants sur une journée pour élaborer ensemble un scénario autour d'une activité de soins commune aux deux champs de compétence et réalisent un film.

Dans le cadre de l'U.E 4.8 S6 et des modules 4, 9 et 10, les étudiants en soins infirmiers de 3^{ème} année et les élèves aides-soignants collaborent autour des transmissions orales et de la prise en charge de l'arrêt cardio-respiratoire en milieu médicalisé.

À l'IFAS deux suivis pédagogiques individuels sont programmés pour chaque élève : le 1^{er} en début d'année, le 2^{ème} en fin d'année.

Des suivis pédagogiques individuels peuvent être effectués (sur demande de l'élève, ou des formateurs).

L'évaluation de la progression des acquisitions nécessite de poursuivre les temps de bilans lors des retours de fin de stage. Ils s'effectuent en ½ groupe avec un formateur.

Les bilans de retour de stage sont organisés et animés autour de l'expression du vécu de stage de chacun des étudiants dans le groupe, à partir de leurs objectifs de stage et permettent de faire le point sur les acquisitions.

Pour les élèves aides-soignants en cursus complet et partiel, un accompagnement pédagogique individualisé (API) et un suivi pédagogique individualisé (SPI) sont mis en place pour consolider les connaissances essentielles, nécessaires à l'acquisition des compétences et ainsi favoriser la construction de leur identité professionnelle.

Objectif 2 : Accompagner les apprenants vers l'autonomie.

L'accompagnement des apprenants vers l'autonomie leur permet de devenir des professionnels de santé paramédicaux responsables et réflexifs, capables d'analyser le retour d'expérience et de prendre les décisions adaptées à la singularité des personnes et des contextes de soins dans les limites de leur rôle.

Le parcours de stage de l'étudiant infirmier a fait l'objet d'une réflexion de l'équipe pédagogique qui propose un dispositif personnalisé.

Composé de 10 U.E.³⁴ le semestre 1 compte le plus important temps d'enseignement théorique sur l'ensemble de la formation, soit 525 heures et cinq semaines de stage.

Afin de permettre aux étudiants de s'imprégner très vite du réel du milieu du soin, un stage dit de « découverte » de deux jours est programmé début octobre. Il permet aux nouveaux arrivants de s'imprégner très tôt de l'enseignement clinique. Il est suivi d'un temps de debriefing en groupe de suivi pédagogique. Ces deux temps du dispositif contribuent à l'évolution de leurs représentations et à une intégration progressive dans le réel de l'exercice professionnel. Ils participent à la construction de l'identité professionnelle et s'appuient sur des valeurs telles que le respect, la bienveillance, la rigueur.

L'alternance intégrative revêt une grande importance dans l'acquisition des compétences requises pour l'exercice professionnel infirmier et fait l'objet d'une réflexion de l'équipe pédagogique tout au long des trois ans.

Le projet pédagogique 2019-2023 s'appuiera sur l'existant et poursuivra la mise en œuvre de ce dispositif réfléchi par l'équipe pédagogique de l'IFSI et l'adapter au contexte d'apprentissage.

L'accompagnement vers l'autonomie se concrétise également par la programmation de temps personnels guidés au cours desquels les étudiants infirmiers doivent effectuer des recherches en amont des temps d'enseignement théoriques et cliniques pour permettre l'analyse de situations de prise en soins emblématiques en lien avec les unités d'enseignement contributives.

³⁴ U.E. : Unité d'Enseignement

Dans la même dynamique pédagogique, les élèves aides-soignants effectuent des recherches sur des thématiques spécifiques dans le cadre des blocs 1, 2, 3 et 5 afin de réaliser les travaux de groupe destinés à être présentés à l'ensemble de la promotion ; ils sont suivis d'un temps d'échanges et d'exploitation collectifs.

Certains de ces travaux de groupe permettent aux élèves aides-soignants d'élaborer et de mettre en œuvre des projets d'actions d'animation déclinés en différents ateliers, qu'ils réalisent auprès de personnes âgées dans différents EHPAD.

L'accompagnement au recrutement et son suivi s'organisent en plusieurs temps :

- Les étudiants infirmiers expriment trois choix de stage pré professionnel classés par priorité en fonction de leur projet professionnel et les présentent à l'équipe pédagogique pour validation ;
- La démarche est identique pour le stage pré professionnel des élèves aides-soignants ;
- Les apprenants qui le souhaitent pourront réaliser un stage à l'étranger et sur le territoire européen dans le cadre du partenariat de l'IFMS avec le consortium Erasmus+ ;
- Le partenariat avec les Centres de Formation des Apprentis sera reconduit et présenté aux étudiants en soins infirmiers au cours du semestre 4 ;
- Dès la rentrée de septembre 2019, des contrats de fidélisation seront proposés aux élèves aides-soignants à partir d'une liste établie par le Conseil Régional pour les territoires en difficulté ;
- Un forum d'échanges permet aux élèves aides-soignants et aux étudiants en soins infirmiers de 3^{ème} année de rencontrer les professionnels des directions des structures partenaires dans le cadre des stages et/ou susceptibles de les recruter ;
- En fin de formation, l'IFSI-IFAS recense les élèves aides-soignants et les étudiants en soins infirmiers engagés dans un processus de recrutement.

AXE 2 : Personnaliser et étayer, l'alternance intégrative en contextualisant et en optimisant le partenariat avec les professionnels des différents terrains de stage et terrains d'activité infirmiers et aides-soignants

Objectif 1 : Définir une politique d'enseignement clinique en concertation avec les établissements de santé du territoire

Le parcours de stage est individualisé tout au long de la formation en tenant compte des compétences acquises au fur et à mesure et de celles à développer au regard du projet professionnel de l'étudiant et de l'élève aide-soignant. Il s'inscrit dans un contexte d'offres de stage contraint tant

pour l'IFAS que pour l'IFSI qui se maintient et se développe grâce à un nécessaire travail de prospection régulier du cadre supérieur de santé coordonnateur de l'enseignement clinique qui travaille en inter professionnalité avec les coordinatrices de stage des IFSI-IFAS de Béziers, Montpellier, AEHP³⁵ et CRIP³⁶.

De nouveaux terrains de stage s'ouvrent et sont agréés. Dernièrement, l'offre de stage s'est enrichie de nouveaux lieux d'accueil et d'encadrement tels que les EHPAD « La Madelon », «La Poésie », « Les Aigulières » la clinique Saint-Jean, la clinique le Mélezet et la Clinique du Pic St Loup. Les cadres de santé formateurs de l'IFSI-IFAS référents du terrain de stage sont en liaison régulière avec les professionnels de terrains pour co-construire l'alternance intégrative tout en s'assurant du respect du cadre réglementaire et notamment de l'instruction du 26 décembre 2014.

Objectif 2 : Créer les conditions de développement des connaissances et des compétences en stage.

Un encadrement est systématiquement programmé et réalisé par l'équipe pédagogique durant chaque période de stage de cinq semaines jusqu'en partie 1 du semestre 6 pour tous les étudiants en soins infirmiers. La planification des encadrements en stage par les cadres de santé formateurs sera diffusée aux professionnels des structures d'accueil et d'encadrement.

Pour chacun des stages, les objectifs sont contractualisés avec le référent de suivi pédagogique en tenant compte de la marge de progression de l'étudiant, du lieu de stage et des opportunités d'apprentissage.

Pendant l'encadrement en stage, l'étudiant présente systématiquement une démarche d'analyse clinique ainsi qu'une analyse de situation ou d'activité.

Le type d'analyse est déterminé en amont du stage par le formateur référent du lieu de stage en concertation avec le formateur référent de suivi pédagogique.

À l'IFSI de Sète, cinq semaines de stage en soins de courte durée sont programmées dans chaque année de formation afin de permettre aux étudiants de s'approprier rapidement les différentes dimensions du soin.

Ce dispositif participe à leur inscription dans le contexte de l'offre de soins actuelle et à l'émergence de leur projet professionnel individuel.

Les élèves aides-soignants bénéficient d'au moins un encadrement au cours de leur premier stage.

Des encadrements supplémentaires peuvent être programmés dans le cadre d'accompagnements personnalisés. Au cours des encadrements, en présence du formateur, l'élève aide-soignant réalise un soin et présente une démarche de situation clinique.

Les objectifs de stage sont formalisés par les élèves avant leur départ en stage et sont en lien avec les modules enseignés, les spécificités du stage et leur niveau de progression; ils sont validés par l'équipe pédagogique. Un enseignement spécifique sur l'utilisation du portfolio et sur la construction des objectifs en lien avec la typologie du stage est apporté.

³⁵ AEHP : Association Educative pour l'Hospitalisation privée

³⁶ CRIP : Centre de Rééducation et d'Insertion professionnel

Objectif 3 : Consolider et développer le partenariat "établissements de santé et IFSI-IFAS" dans le cadre de l'axe 3 du projet de soins infirmiers de rééducation et médico-techniques.

Dans le cadre du développement du partenariat avec les Hôpitaux du Bassin de Thau, conformément aux recommandations de l'instruction du 24 décembre 2014, relative aux stages en formation infirmière, le groupe de travail de l'IFSI-IFAS a proposé à la coordination générale des soins chargée de l'élaboration de la politique de stage, une trame et un contenu formalisé à contextualiser aux unités de soins des Hôpitaux du Bassin de Thau. La direction de l'IFSI-IFAS a proposé de mettre en œuvre l'évaluation de la satisfaction des étudiants et des élèves en leur diffusant sur la plateforme numérique de travail de l'IFSI-IFAS le questionnaire d'évaluation de leur satisfaction en stage à compter de janvier 2019. L'outil d'évaluation validé en 2016, en CSIRMT.³⁷ L'analyse des réponses des étudiants et des élèves au questionnaire d'évaluation de la satisfaction en stage permettra d'adapter les pratiques d'encadrement aux évolutions des dispositifs de formation dans une démarche d'amélioration continue.

Afin de renforcer la collaboration avec les Hôpitaux du Bassin de Thau en matière de qualité du tutorat des apprenants, la reconduction de la mise en œuvre des sessions de formation au Tutorat infirmier poursuit l'objectif d'accompagner les professionnels de proximité à l'évaluation de l'acquisition des compétences des étudiants infirmiers. Quatre journées de formation de 7h à destination des professionnels infirmiers de proximité et/ou tuteurs continueront d'être programmées chaque année conformément à l'instruction du 4 novembre 2016 relative à la formation des tuteurs de stages paramédicaux en prenant en compte les différents secteurs d'activité des professionnels constituant les groupes de formation. En 2019-2020 des professionnels infirmiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours et d'autres établissements de santé ont rejoint ceux des hôpitaux du Bassin de Thau pour suivre cette formation. Dans ce cadre-là l'IFSI-IFAS élaborera un questionnaire de recensement du nombre de tuteurs infirmiers formés aux HBT transmis à la coordination générale des soins pour diffusion aux cadres de santé de proximité avec l'objectif opérationnel d'établir une cartographie du tutorat et d'évaluer les besoins en formation des professionnels infirmiers de proximité pour l'acquisition des compétences de tuteur.

Avec les mêmes objectifs au regard de l'évolution du référentiel de la formation conduisant à l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant, l'équipe pédagogique de l'IFAS prévoit la mise en œuvre de sessions de formation des tuteurs des élèves aides-soignants.

AXE 3 : Innover dans la mise en œuvre des méthodes pédagogiques

Objectif 1 : créer les conditions de développement des ressources en savoirs théoriques, cliniques, méthodologiques, en dextérité technique et en compétences communicationnelles et inscrire les dispositifs de formation dans une logique de construction de compétences nécessaires à l'exercice des métiers d'infirmiers et d'aides-soignants.

L'activité du groupe recherche en didactique professionnelle contribue à l'innovation dans l'apprentissage et permet de créer de nouvelles séquences pédagogiques en utilisant des méthodes et outils adaptés aux nouvelles générations d'étudiants et élèves (simulation en santé, technologies d'information et de communication, applications d'évaluation des connaissances ou des acquis par vote en temps réel).

³⁷ CSIRMT : Commission de Soins Infirmiers de rééducation et Médico-Techniques

En lien avec le travail de recherche en didactique professionnelle autour de l'analyse de l'activité de relève infirmière et aide-soignante, l'équipe pédagogique de l'IFSI-IFAS prévoit de construire une nouvelle séquence annuelle de simulation clinique pleine échelle avec l'objectif de renforcer la collaboration infirmiers-aides-soignants.

Ces temps d'apprentissage en inter professionnalité pourraient s'organiser en mobilisant les enseignements théoriques et cliniques des unités d'enseignement 3.1, 3.2, 5.1, 5.2 des semestres 1 et 2, 3.2, 3.3, 5.3 du semestre 3 et du bloc 5. Ils s'adresseront aux élèves aides-soignants et aux étudiants en soins infirmiers de 2^{ème} année.

Dans le cadre de l'élaboration du travail de fin d'étude, l'acquisition des méthodologies et outils d'enquête nécessaires au traitement des données par les étudiants en soins infirmiers s'opère également par les techniques de simulation.

Dans le cadre de l'acquisition des compétences 4, 6 et 10 par les élèves aides-soignants, une séquence de simulation est programmée à partir d'un scénario sur les connaissances à mobiliser pour donner des informations adaptées et personnalisées à un patient à qui le diagnostic d'une maladie chronique telle que le diabète vient d'être annoncé.

Au cours de chaque semestre une séquence de simulation clinique pleine échelle est programmée pour les étudiants en soins infirmiers avec l'objectif que chaque étudiant soit acteur lors d'une séquence de simulation au moins une fois au cours de son parcours professionnel.

Un nombre important d'étudiants en soins infirmiers éprouve des difficultés pour l'écriture, la prise de note, la lecture, la rédaction, l'analyse de document. Ces étudiants font partie de la génération qui utilise des Short Message Service (SMS). Ils montrent dès le début de la formation des difficultés pour élaborer un document tel que la fiche de lecture UE 6.1 et plus tard pour écrire le document long du travail de fin d'études (TFE). Plusieurs Unités d'enseignement sont également concernées par cette problématique : Il s'agit des UE : 1.1 S1 (travail écrit), 2.10 S1 (analyse d'une situation), 3.3 S5 (projet professionnel), 3.4 S4 et S6 (analyse d'un article de recherche et note de recherche), 4.2 S5 (analyse d'une situation relationnelle), 1.2 S3 (étude de population), 4.7 S5 (soins palliatifs), 4.8 S6 (analyse de pratique), 5.4 S4 (analyse des résultats), 5.7 S5 (compte rendu) et 5.6 S6 avec le TFE.

En stage, l'enseignement clinique est aussi concerné par les analyses de situation et d'activité que réalisent les étudiants par écrit. Lors des transmissions, l'étudiant doit écrire les données : problème, action, évaluation utiles pour la continuité des soins et la sécurité des patients.

Au regard de ce constat un projet d'accompagnement des étudiants en soins infirmiers à l'écriture d'un document long tel que le travail de fin d'études élaboré en septembre 2019 par la coordinatrice du semestre 6 est mis en œuvre depuis fin 2019 sous la forme concrète d'ateliers d'écriture pour les étudiants infirmiers de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année (Cf. annexe 12).

Objectif 2 : enrichir le panel de références à des situations cliniques de prise en soins à l'appui d'outils dédiés

Dans le cadre du projet du semestre 3, la mobilisation de la méthode S.A.E.D. recommandée par la Haute Autorité de Santé sera poursuivie lors des enseignements sur la « communication et conduite de projet » (U.E 5.03 S3). « Le défaut de communication constitue une des principales causes racines des événements indésirables en milieu de soins... C'est un outil mnémotechnique qui permet aisément à un professionnel de santé de structurer sa communication orale auprès d'un autre professionnel. L'objectif principal de cette standardisation est de prévenir les événements

indésirables pouvant résulter d'erreurs de compréhension lors d'une communication entre professionnels, mais également de faciliter la mise en œuvre d'une communication documentée claire et concise, et d'éviter les oublis.

L'utilisation d'œuvres cinématographiques comme « Patient », « Amour », « Intouchables... » continuera à servir de support à des enseignements destinés aux étudiants en soins infirmiers et aux élèves aides-soignants (U.E 3.2, 1.3 S4, 4.7 S5, 6.2 et modules 1, 4, 6 et 10).

AXE 4 : Mettre en œuvre le projet qualité

Objectif 1 : S'engager dans le projet qualité.

Grâce à l'accompagnement du Conseil Régional l'IFSI-IFAS de Sète se prépare à la certification et a déjà initié une démarche qualité qui s'est mise en œuvre en plusieurs étapes depuis fin octobre 2013 pour réaliser :

- Une cartographie des processus du système qualité de l'IFSI-IFAS
- Une analyse de la conformité de l'archivage de l'enseignement
- Une démarche d'analyse préliminaire des risques qui a abouti à :
 - L'identification des risques a priori et a posteriori
 - La mise en place d'une fiche de signalement d'évènement indésirable survenu ou potentiel
 - La création d'un outil spécifique d'analyse des causes d'évènement indésirable

En mars 2015, l'équipe pédagogique a suivi une formation sur site à l'autoévaluation des dispositifs de formation en institut de formation paramédicaux grâce à l'accompagnement de l'organisme « FORMACTION PARTENAIRES ». Cette formation a permis à l'équipe pédagogique de s'approprier les outils adaptés à la mise en œuvre d'une démarche qualité à partir notamment d'un modèle de guide d'autoévaluation mis à disposition par le formateur de l'organisme de formation.

En avril 2015, suite à la formation, l'équipe pédagogique élabore le « guide d'autoévaluation IFSI-IFAS Sète » et s'engage dans la démarche qualité et l'autoévaluation par :

- L'élaboration d'une cartographie des risques
- L'utilisation de l'outil « matrice de priorisation des actions »
- La planification d'actions en fonction des niveaux de maîtrise des risques identifiés dans la cartographie

Le processus reste à poursuivre à l'appui d'un référentiel commun proposé par le conseil régional à tous les IFSI – IFAS du GCS³⁸ IFSI du regroupement de conventionnement universitaire de l'académie de Montpellier pour permettre d'accéder à la certification des instituts de formation des Hôpitaux du Bassin de Thau.

En effet, dans le cadre de l'action 8 du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales, « *renforcer et harmoniser la qualité de l'offre de*

³⁸ GCS : Groupement de Coopération Sanitaire

formation par la mise en œuvre d'une charte qualité pour les organismes de formations sanitaires et sociales », la Région Occitanie a accompagné les organismes de formations sanitaires et sociales dans la réalisation de leur démarche qualité sur la base d'une large consultation associant l'ensemble des organismes de formation du paramédical et en travail social.

Suite à cet accompagnement, le projet qualité de l'IFMS des Hôpitaux du Bassin de Thau s'est formalisé en 5 thèmes déclinés de manière opérationnelle à l'appui de 5 fiches techniques spécifiques :

- ✚ Analyser les besoins et les attentes du public ;
- ✚ Définir la stratégie et le pilotage de la gouvernance des instituts ;
- ✚ Identifier, maîtriser et optimiser les process ;
- ✚ Evaluer les performances et définir les axes d'amélioration ;
- ✚ Favoriser l'égalité professionnelle et accompagner les apprenants en situation de handicap (Cf. Annexes 15 fiches démarche qualité).

Le 29 juillet 2022, l'IFMS des Hôpitaux du Bassin de Thau obtient la certification Qualiopi.

La création d'une connexion avec le logiciel de signalement d'événement indésirable des Hôpitaux du Bassin de Thau permettrait de construire une analyse des risques a posteriori.

Objectif 2 : S'inscrire dans une démarche de développement durable d'un point de vue pédagogique et organisationnel.

Développer un apprentissage durable pour les étudiants et les élèves : « *L'approche socio-constructiviste est une dynamique d'apprentissage sur laquelle s'appuie le nouveau référentiel de formation. Elle permet aux étudiants d'acquérir une réelle capacité durable d'apprendre : c'est à eux de construire leurs compétences afin de « devenir des praticiens autonomes, responsables et réflexifs ».*³⁹

Organiser les dispositifs de formations IFSI-IFAS en investissant les volets « humain, environnemental et financier » :

- Le volet humain
 - Equité dans l'accompagnement pédagogique jusqu'au recrutement (QVT⁴⁰)
 - À l'IFAS, suite au bilan réalisé par les élèves aides-soignants en 2018-2019 un dispositif de tutorat entre les apprenants en cursus complet et les apprenants en cursus partiel sera mis en place pour favoriser l'intégration des élèves aides-soignants

³⁹ Koscher S. La pédagogie durable en formation en soins infirmiers. Soins Cadres n°85, février 2013. p. 39.

⁴⁰ Qualité de Vie au Travail

- suivant la formation en cursus partiel ;
- À l'IFSI les contrats pédagogiques individuels et personnalisés permettent à chaque étudiant d'acquérir les compétences nécessaires à leur exercice professionnel infirmier selon leur rythme d'apprentissage ;
 - La participation des établissements de santé et organismes de recrutement au forum d'échange organisé par l'IFSI-IFAS des Hôpitaux du Bassin de Thau s'inscrit dans une volonté d'accompagner les apprenants à construire leur projet professionnel ;
 - Penser le métier et se professionnaliser se développe au fil de la formation et se concrétise par le stage préprofessionnel (ESI) et le stage optionnel (EAS) qui participent à renforcer le projet professionnel de l'apprenant ;
 - Repenser la construction des unités d'enseignement relatives à la pharmacologie, aux thérapeutiques et à la contribution au diagnostic médical dans un processus progressif permettra que chacun des étudiants en bénéficie quel que soit son niveau.
- Prévention des risques :
- Prévention des risques liés à l'activité physique dans le domaine sanitaire et social :
- Dans le cadre du bloc 2, module 5, compétence 5 « accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et utilisant les techniques préventives de mobilisation », du référentiel de formation aide-soignant, l'équipe pédagogique de l'IFAS prévoit d'élaborer et de mettre en œuvre le projet « PRAPSS⁴¹ » qui permettra aux élèves aides-soignants d'obtenir au terme de la formation, à la fois la validation du module 5 « accompagnement de la mobilité de la personne aidée » et le Certificat d'acteur PRAP 2S.
- Cette démarche devra être menée en conformité avec le programme national de formation « PRAP INRS » et en partenariat avec le service Prévention de la CARSAT⁴² et un ergonome professionnel.
- Cependant, l'équipe diffère la mise en œuvre du projet « PRAPSS⁴³ » du fait de l'évolution du référentiel de formation aide-soignant qui comprend des enseignements relatifs à la gestion des risques principalement dans le cadre du module 2 du bloc 1 et du module 5 du bloc 2.

⁴¹ PRAPSS : Prévention des Risques liés à l'Activité Physique dans le domaine Sanitaire et Social

⁴² CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

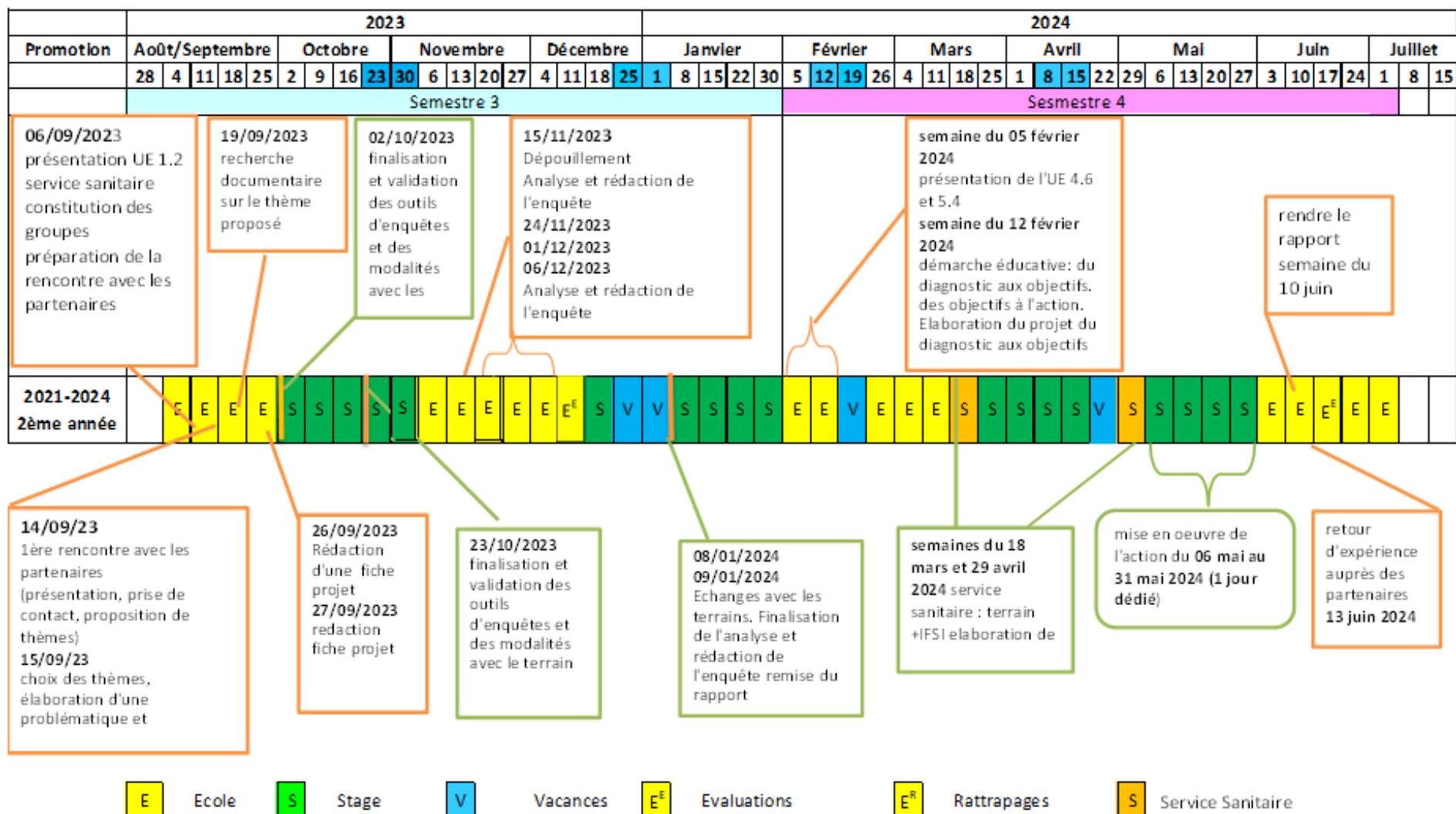
⁴³ PRAPSS : Prévention des Risques liés à l'Activité Physique dans le domaine Sanitaire et Social

▪ Actions de prévention primaire :

En application du décret et de l'arrêté du 12 juin 2018 relatifs au service sanitaire (Cf. annexe 14) pour les étudiants en santé et de l'instruction du 27 novembre 2018 relative au suivi du service sanitaire des étudiants en santé, l'IFSI a élaboré et actualisé le projet de service sanitaire 2018-2019 des étudiants en soins infirmiers de 2^{ème} année qui s'organise et se met en œuvre sur trois semaines de stage en discontinu pour la validation des unités d'enseignement suivantes :

- | | | |
|----------------------|---|---|
| - UE 1.2 S2 : 2 ECTS | } | 6 ECTS affectés aux UE listées dans l'arrêté. |
| - UE 1.2 S3 : 3 ECTS | | |
| - UE 4.6 S3 : 1 ECTS | | |
| - UE 4.6 S4 : 2 ECTS | } | 3 ECTS affectés aux UE complémentaires retenues par |
| - UE 5.4 S4 : 1 ECTS | | |

ALTERNANCE 2023-2024



Le service sanitaire se déploiera afin de répondre notamment à l'objectif de « favoriser l'inter professionnalité et l'interdisciplinarité lors des formations suivies et des actions réalisées » grâce à la mise en œuvre d'un travail collaboratif en inter filialité (Cf. annexe 14) avec l'Institut de Formation des Masseurs Kinésithérapeutes.

- Contribuer à la création d'un apprentissage durable :
 - En favorisant le développement des compétences individuelles et collectives des formateurs dans les champs de la recherche sur les TICE⁴⁴ et en didactique professionnelle (formation master 2 en santé publique, master 2 en sciences de l'éducation, Soins Humanité et Société) pour préserver la dimension professionnalisante des dispositifs de formation IFSI-IFAS dans un contexte de mise en œuvre de plus en plus concrète du processus d'universitarisation ;
 - La dynamique du groupe recherche de l'IFSI-IFAS contribue à développer les sciences infirmières et à créer de nouvelles séquences d'enseignement théorique et clinique en s'appuyant sur l'évolution de l'univers de soins ;
 - En partenariat avec l'Agglopôle de Sète, l'IFAS-IFSI fait partie du campus de l'enseignement supérieur sétois et a participé au forum annuel des métiers contribuant ainsi à une communication sur la profession et la formation infirmières et leurs attendus. L'Agglopôle de Sète ayant procédé à une évaluation des besoins en logement des étudiants, cette démarche permettra de mettre en place une offre en la matière. Par ailleurs, dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux, un projet d'accompagnement des étudiants est mis en place et se concrétise dans un premier temps sur l'IUT de Sète avec la présence d'une antenne du CROUS⁴⁵ de l'université de Montpellier ; l'IFMS de Sète participe régulièrement aux différentes rencontres organisées par l'Agglopôle de Sète en présentiel ou en visioconférence.
 - Dans le cadre des « prestations offertes à la vie étudiante » deux sections relatives à la vie étudiante et aux conditions de vie des élèves sont organisées en juillet et décembre de chaque année au cours desquelles sont transmises les informations relatives à l'utilisation des locaux et du matériel et valorisés les projets extra scolaires des étudiants.
 - Le volet environnemental (tri des déchets, économie d'énergie, covoiturage des étudiants et des élèves)
 - Renforcer la sensibilisation des étudiants et des élèves à la prévention des risques liés à l'apprentissage et à l'exercice professionnel :
 - Les accidents d'exposition au sang par le recensement des nombres d'accidents et l'accompagnement des apprenants dans l'application de la procédure de traitement et de suivi de ces événements indésirables liés à l'exercice professionnel,

⁴⁴ Techniques de Communication et de l'Information pour l'Enseignement

⁴⁵ Crous : Centre régional des œuvres Universitaires et Scolaires

- Les troubles musculo-squelettiques (enseignements théorique et clinique),
- Le tri des déchets,
- Diminuer les risques d'AVP⁴⁶ en tenant compte du lieu de résidence lors de l'affectation en stage.
 - Renforcer le comportement citoyen des EAS et des ESI :
 - Le covoiturage,
 - Le tri de déchets (affichage, mise à disposition de contenants de déchets appropriés),
 - L'extinction des lumières,
 - L'usage de l'espace numérique de travail pour la dématérialisation des supports d'enseignement.
 - Le volet financier (contrôle des dépenses)
 - Réduire les frais de déplacements en mutualisant les encadrements,
 - En favorisant le covoiturage,
 - Affecter les étudiants en stage en fonction de leur lieu de résidence et des possibilités de terrain,
 - Effectuer certains travaux pratiques avec du matériel périmé.

Objectif 3 : répondre aux attendus du processus d'universitarisation en poursuivant le partenariat avec le Conseil Régional, l'université, le rectorat et l'Agence Régionale de santé :

Depuis janvier 2018, dans le cadre de la convention tripartite « LMD⁴⁷ » entre l'Université de Montpellier, la région Occitanie et le GCS IFSI LR⁴⁸ les étudiants en soins infirmiers ont pu obtenir la carte multiservice leur conférant le statut d'étudiant infirmier.

Suite aux dernières avancées du processus d'universitarisation et à la modification de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier les 13 IFSI d'Occitanie Est se sont constitués en regroupement de conventionnement universitaire sous la responsabilité et la coordination de l'ARS afin de mettre en œuvre le nouveau dispositif de sélection pour l'entrée en IFSI.

Désigné « établissement pilote » par l'Agence Régionale Santé l'IFSI-IFAS de Sète en partenariat avec l'IFSI du Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier a piloté le nouveau dispositif de sélection pour l'entrée en Institut de Formation en Soins Infirmiers de novembre 2018 à septembre 2019 en organisant le classement centralisé des candidats issus de la formation professionnelle continue, la répartition entre les treize IFSI du GCS IFSI LR, de 15580 dossiers des candidats bacheliers inscrits sur la plateforme Parcoursup de l'enseignement supérieur et les quinze commissions et sous-commissions d'examen des vœux nécessaires à la mise en œuvre de cette sélection. Cet engagement s'est poursuivi pour la 2^{ème} année consécutive de novembre 2019 à décembre 2020.

⁴⁶ AVP : Accident de la Voie Publique

⁴⁷ LMD : Licence Master Doctorat

⁴⁸ GCS IFSI LR : Groupement de Coopération Sanitaire des 13 IFSI de l'ex région Languedoc-Roussillon

Poursuivre le pilotage du groupe de travail sur l'élaboration de la grille d'évaluation des attendus nationaux de la formation conduisant au Diplôme d'Etat infirmier reste l'un des prochains objectifs à atteindre pour la direction de l'IFMS des Hôpitaux du Bassin de Thau en application de l'arrêté du 03 janvier 2019 relatif au cadre national sur les attendus de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier.

Les cadres de santé formateurs de l'IFSI de Sète seront chaque année membres des jurys de l'épreuve d'entretien pour la voie de sélection « formation professionnelle continue » et examineront de façon dématérialisée les dossiers des candidats bacheliers inscrits sur la plateforme Parcoursup qui leur seront attribués (ainsi 890 dossiers ont été examinés en 2019) par les cadres de santé formateurs de l'IFSI de Sète).

Dans les années à venir l'IFSI de Sète poursuivra son engagement comme membre de la Commission d'Examen des Vœux dans le nouveau dispositif de sélection pour l'entrée en IFSI au même titre que les douze autres IFSI du regroupement de conventionnement universitaire de l'académie de Montpellier.

4. EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE

L'évaluation de ce projet pédagogique s'entend annuellement :

- À l'appui d'un tableau de bord de l'atteinte des objectifs fixés.
- En réalisant un état des lieux de la mise en œuvre effective des actions projetées pour chaque objectif de chacun des grands axes du projet pédagogique ;

Plus généralement grâce :

- à l'évaluation collective semestrielle par les étudiants en soins infirmiers et de fin de bloc de compétences par les élèves aides-soignants,
- aux bilans collectifs de fin de formation par les étudiants en soins infirmiers et les élèves aides-soignants,
- à l'évaluation de la satisfaction des apprenants en stage et pour les enseignements théoriques grâce à une enquête par questionnaire diffusée par la plateforme numérique de travail au terme de chaque stage et de chaque semestre,
- à la mise en œuvre de la démarche de conformité au référentiel Qualiopi le 19 juillet 2022 pour l'obtention de la certification de l'IFMS le 29 juillet 2022.

Tableau de bord d'évaluation du projet pédagogique 2019-2023

Axes d'évolution	Echéancier	Pilotes	Indicateurs	Evaluation 2020
Axe 4 : Elaborer et mettre en œuvre le projet qualité				
Objectif 1. S'engager dans la démarche qualité				
Poursuivre l'engagement dans la démarche qualité en bénéficiant de l'accompagnement du Conseil Régional	2019-2020-2021	Directrice de l'IFSI-IFAS et coordinatrice pédagogique de l'IFSI-IFAS	Prendre contact avec le cabinet conseil mandaté par le Conseil Régional	Réalisé
Participer aux réflexions collectives pour le choix d'un référentiel de certification commun	De septembre 2019 à mars 2020	Directrice de l'IFSI-IFAS et coordinatrice pédagogique	1 ^{ère} réunion le 30 septembre 2019 L'IFMS s'est engagé dans la mise en œuvre de la démarche de conformité au référentiel Qualiopi le 19 juillet 2022 pour l'obtention de la certification de l'IFMS le 29 juillet 2022.	Réalisé
Construire une analyse des risques a priori	Chaque année	Directrice de l'IFSI-IFAS, coordinatrice pédagogique et équipe pédagogique	Actualiser la cartographie des risques déjà élaborée La cartographie des risques a été actualisée le 16 juin 2022 par le copil qualité.	Réalisé

Construire une analyse des risques a postériori	2020	Directrice de l'IFSI-IFAS	<p>En bénéficiant de l'appui technique du logiciel de signalement des événements indésirables</p> <p>La procédure d'analyse des risques a postériori interne à l'IFSI-IFAS est appliquée.</p>	<p>L'analyse des risques a postériori est réalisée en partenariat avec les structures d'accueil en stage.</p> <p>Les événements sont signalés à l'appui d'un rapport circonstancié réalisé par l'équipe d'encadrement. Une APP est demandée aux apprenants.</p> <p>Ce plan d'action est formalisé au niveau des instituts.</p> <p>Les événements indésirables liés aux erreurs des apprenants restent à renseigner dans le logiciel de signalement des événements indésirables associés aux soins.</p>
---	------	---------------------------	---	--

Objectif 2. S'inscrire dans une démarche de développement durable d'un point de vue pédagogique et organisationnel

Organiser les dispositifs de formation au bénéfice de l'humain et garantir	Chaque année	Coordinatrice de l'IFAS	Mise en place d'un dispositif de tutorat entre les EAS en cursus complet et les EAS en cursus partiel	A réaliser
		Cadres référents de suivi pédagogique	Elaborer les contrats pédagogiques pour les ESI en difficulté	Réalisé

l'équité dans l'accompagnement pédagogique par cinq actions majeures		Directrice de l'IFSI-IFAS, coordinatrice pédagogique de l'IFSI-IFAS, coordinatrices des semestres 5 et 6, coordinatrice de l'IFAS	Organiser la participation des EAS et des ESI au forum échange Le forum échange a été organisé le 20 avril 2022.	Réalisé
		Coordinatrice pédagogique de l'IFSI-IFAS	Répondre au projet professionnel des ESI et des EAS en adaptant le stage préprofessionnel à leurs souhaits d'exercice professionnel	Réalisé
		Coordinatrice des unités d'enseignement en pharmacologie et thérapeutiques	Repenser les unités d'enseignement relatives à la pharmacologie et aux thérapeutiques dans un processus progressif bénéficiant à chacun des ESI	Réalisé
Elaborer et mettre en œuvre le projet PRAP 2S et dispenser aux EAS les enseignements relatifs à la prévention des risques liés à l'activité physique	2023	Coordinatrice de l'IFAS	Le projet PRAP 2S est élaboré et mis en œuvre ; les EAS sont titulaires du Certificat d'acteur PRAP 2S	Non réalisé du fait de l'évolution du référentiel de formation qui comprend des enseignements sur la gestion des risques dans le cadre du module 2 du bloc 1 et du module 5 du bloc 2
Elaborer et mettre en œuvre le projet de service sanitaire et dispenser aux étudiants en soins infirmiers les enseignements relatifs à la prévention primaire en respectant la réglementation et l'alternance	Chaque année	Coordinatrice pédagogique de l'IFSI-IFAS et Cadre de santé formateur responsable du	Actualiser le projet de service sanitaire et le mettre en œuvre sur trois semaines de stage en discontinu pour la validation des 9 unités d'enseignement concernées	Réalisé

intégrative		dispositif du Service sanitaire des Etudiants en santé		
Mettre en œuvre le projet de service sanitaire en inter filiarité entre les ESI de 2 ^{ème} année et les étudiants masseur-kinésithérapeutes	À partir de 2019-2020	Coordinatrice pédagogique de l'IFSI-IFAS et Cadre de santé formateur responsable du dispositif du Service sanitaire des Etudiants en santé	Participation aux groupes de réflexion mis en place par l'ARS et mise en œuvre effective du projet	- Réalisé
Contribuer à la création des conditions d'un apprentissage durable en : <ul style="list-style-type: none"> Favorisant le développement des compétences individuelles et collectives des formateurs Développant les sciences infirmières Intégrant le campus de l'enseignement supérieur sétois 	Chaque année	Direction de l'IFSI-IFAS, équipe pédagogique et administrative	<ul style="list-style-type: none"> Les formations individuelles et collectives des formateurs et de l'équipe administrative sont prévues au plan de formation de l'IFSI-IFAS Le groupe recherche est maintenu L'IFSI-IFAS participe aux rencontres 	<p>Réalisé :</p> <p>La formation collective sur le thème de « l'entretien de retour de stage » a été organisée les 6 et 7 juillet 2022.</p> <p>Un cadre de santé formateur suit actuellement la formation conduisant à l'obtention du master 2 RISO (Responsable de l'Ingénierie des Systèmes d'Organisation)</p> <p>Les adjointes administratives ont suivi la formation «secrétaire pédagogique » en 2021 et 2022.</p>

			organisées par l'Agglopolde de Sète	
Organiser les dispositifs de formation en prenant soin de l'environnement et renforcer la sensibilisation des étudiants en soins infirmiers et des élèves aides-soignants à la prévention des risques liés à l'apprentissage et à l'exercice professionnel	Chaque année	Direction de l'IFSI-IFAS, administrative et équipe pédagogique	<p>Au-delà des enseignements dispensés dans ce domaine les ESI et les EAS sont accompagnés dans l'application de la procédure de traitement et de suivi des événements indésirables potentiels. Il en est de même pour les TMS⁴⁹, le tri des déchets et les AVP⁵⁰.</p> <p>La prévention des accidents de trajet est prise en compte dans la cartographie des risques a priori et leur gestion est intégrée dans la procédure « Accident du travail ».</p>	<p>Partiellement réalisé</p> <p>La procédure d'analyse des risques a posteriori, interne à l'IFSI-IFAS est appliquée.</p> <p>La mise en œuvre des procédures relatives à la prévention des TMS⁵¹ et au tri des déchets reste à développer.</p>
Renforcer le comportement citoyen des EAS et ESI	Chaque année	Direction de l'IFSI-IFAS, administrative, équipe pédagogique et logistique	<p>Recommandations de covoiturage à la rentrée scolaire de septembre</p> <p>Organisation du tri des déchets avec mise à disposition du matériel nécessaire ; évaluation du tri effectif par l'agent de bio nettoyage et la coordinatrice pédagogique de l'IFSI-IFAS en informant les apprenants de la démarche (audit)</p>	<p>Réalisé</p> <p>Partiellement réalisé</p>

⁴⁹ TMS : troubles musculosquelettiques

⁵⁰ AVP : Accidents de la Voie Publique

⁵¹ TMS : troubles musculosquelettiques

Organiser les dispositifs de formation en maîtrisant les dépenses	Annuellement	Direction de l'IFSI-IFAS, coordinatrice de l'IFSI-IFAS, équipe pédagogique	<p>Actions d'encadrement mutualisées</p> <p>Recommandations de covoiturage</p> <p>Affectation en stage des ESI et des EAS conciliant proximité du lieu de résidence et offre de stage</p> <p>Utiliser du matériel pédagogique à usage unique périmé</p>	<p>Réalisé</p> <p>Il reste à finaliser un tableau récapitulatif du matériel à usage unique utilisé par l'IFSI pour cibler le matériel périmé mis à disposition par la pharmacie</p>
Objectif 3. Répondre aux attendus du processus d'universitarisation en enrichissant le partenariat avec le Conseil Régional, l'université, le rectorat et l'Agence Régionale de santé : arrêtés du 13 décembre 2018 et du 03 janvier 2019				
Travailler en partenariat avec l'Université de Montpellier afin de faciliter l'inscription des étudiants infirmiers à l'Université pour l'obtention de la carte multiservice en transmettant les fichiers paramétrables OPI ⁵²	En septembre chaque année	Directrice de l'IFSI de Sète pilote du double dispositif d'admission en IFSI	Les fichiers OPI sont transmis	Réalisé
Piloter le nouveau dispositif de sélection pour l'entrée en Institut de Formation en Soins Infirmiers	De novembre 2019 à septembre 2020	Direction de l'IFSI de Sète et équipe administrative	Rapport d'activité présenté le 27 août 2019 en commission d'examen des vœux : 12218 dossiers des candidats inscrits sur la plateforme Parcoursup et Gestion des ...candidats issus de la formation professionnelle continue	Réalisé
Piloter le groupe de travail sur l'élaboration de la grille d'évaluation	2019	Directrice et coordinatrice	Elaboration de la grille d'évaluation de la brique 3	

⁵² OPI : Opération préalable d'Inscription

des attendus nationaux de la formation conduisant au Diplôme d'Etat infirmier		pédagogique de l'IFSI en partenariat avec les IFSI du regroupement d'Occitanie Est		Réalisé
Actualiser la grille d'évaluation de la brique 4 suite au bilan de la sélection 2019-2020	Janvier 2021	Direction de l'IFSI de Sète, coordinatrice pédagogique de l'IFSI-IFAS en partenariat avec les IFSI d'Occitanie Est	Apporter des précisions sur les indicateurs d'évaluation des attendus nationaux relatifs aux qualités humaines et capacités relationnelles	Réalisé
Sélectionner les candidats issus de la voie FPC et les candidats bacheliers à partir des attendus nationaux en application des arrêtés du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier et du 03 janvier 2019 relatif au cadre national sur les attendus de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier	Chaque année en mars et avril	Cadres de santé formateurs de l'IFSI de Sète	Les cadres de santé formateurs de l'IFSI de Sète sont membres des jurys de l'épreuve d'entretien pour la voie de sélection « formation professionnelle continue » en partenariat avec les cadres de santé de proximité et examinent de façon dématérialisée les dossiers des candidats inscrits sur la plateforme de l'enseignement supérieur Parcoursup de 2019 à 2022.	Réalisé

Conclusion

Le projet pédagogique 2019-2023 de l'IFSI-IFAS des Hôpitaux du Bassin de Thau s'inscrit dans une réponse aux exigences institutionnelles et aux nouvelles orientations de la politique de santé intégrant l'organisation de la formation des professionnels du soin.

Il décline les orientations des deux dispositifs d'apprentissage des instituts de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants en regard de l'évolution des référentiels de formation.

Sa formalisation et sa mise à disposition contribuent à aider les étudiants en soins infirmiers et les élèves aides-soignants à s'approprier le contenu du programme et l'approche pédagogique retenue.

Sa mise en œuvre a pour objet de répondre aux attendus, en termes de professionnalisation et d'employabilité, en restant conforme aux exigences pédagogiques et réglementaires.

ANNEXES

ANNEXE 1

Textes relatifs à la formation en soins infirmiers et aide-soignant

Textes relatifs à la formation en soins infirmiers

- Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, consolidé au 10 août 2011.
- Arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.
- Arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007.
- Instruction n°DGOS/RH1/2011/470 du 14 décembre 2011 relative à la mise en œuvre des évaluations dans le cadre de la délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier.
- Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au Diplôme d'Etat Infirmier.
- Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé
- Instruction n° DGOS/RH1/2014/369 du 24/12/2014 relative aux stages en formation infirmière
- LOI n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé (1)

• **INSTRUCTION N°DGOS/RH1/2011/470 du 14 décembre 2011**

relative à la mise en œuvre des évaluations dans le cadre de la délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier

NOR : ETSH1134268J

Validée par le CNP le 1er décembre 2011 - Visa CNP 2011-294

Catégorie : Mesures d'organisation des services retenues par le ministre pour la mise en œuvre des dispositions dont il s'agit.

Résumé : Mise en œuvre des évaluations dans le cadre de la délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier

Mots clés : Diplôme d'Etat d'infirmier – Institut de formation en soins infirmiers - Etudiants en soins infirmiers – Stages – Unités d'enseignement – Rattrapages.

Textes de référence :

- Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat infirmier
- Circulaire N°DGOS/RH1/2011/293 du 20 juillet 2011 relative à la mise en œuvre du référentiel de formation infirmier

Lors de la dernière séance du comité de suivi de la réforme LMD appliquée à la profession d'infirmière en soins généraux, des difficultés ont été identifiées et nécessitent un rappel des règles à observer.

I. Modalités de rattrapage des étudiants en soins infirmiers en 3ème année

Les étudiants en soins infirmiers de 3^{ème} année ayant à rattraper des unités d'enseignement (UE) des semestres 1 à 4 passent les évaluations en **même temps que les étudiants de 1^{ère} et 2^{ème} année**. Il est important, juridiquement, d'assurer la simultanéité de passage entre les étudiants afin d'éviter tout risque de recours contentieux pour rupture d'égalité de traitement entre les candidats.

Ainsi, un étudiant de 3^{ème} année qui doit rattraper une ou plusieurs UE des semestres 1 à 4 passe l'évaluation lors de la première session prévue pour les étudiants inscrits dans les semestres concernés. Pour le semestre 5, un rattrapage des UE doit être organisé avant la fin du semestre 6.

Pour mémoire, la validation des résultats du semestre 6 est réalisée par le jury de délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier (DEI).

En conséquence, un étudiant ayant effectué sa formation en 3 ans aura pu bénéficier, avant le passage devant le jury de juillet, de :

- 5 sessions pour les UE des semestres 1 et 2 ;
- 3 sessions pour les UE des semestres 3 et 4 ;
- 2 sessions pour les UE des semestres 5 ;
- 1 session pour les UE du semestre 6.

Les rattrapages des UE et des stages du semestre 6 ne peuvent être organisés qu'après les délibérations du jury de délivrance du DEI.

II. Présentation devant le jury de délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier

Conformément à l'article 60 de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au DEI, l'étudiant en soins infirmiers de 3^{ème} année ayant obtenu les 150 ECTS des 5 premiers semestres et suivi l'intégralité du semestre 6 est présenté à la session du diplôme d'Etat qui suit.

Pour ne pas imposer un délai d'attente trop important aux étudiants qui ne rempliraient pas les conditions pour être présentés à la session de juillet, ces étudiants doivent être présentés à une session ultérieure du jury du diplôme d'Etat entre octobre et décembre.

Je vous serais obligé de bien vouloir communiquer le présent courrier aux directeurs des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) relevant de votre ressort

Pour le ministre et par délégation
Annie PODEUR
Directrice générale de l'offre de soins

Textes relatifs à la formation aide-soignant

- Arrêté du 07 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et auxiliaire de puériculture (modifié par l'arrêté du 12 avril 2021 et par l'arrêté du 10 juin 2021)

- Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
 - Annexe I : Référentiel d'activités
 - Annexe II : Référentiel de certification
 - Annexe III : Référentiel de formation
 - Annexe IV : Portfolio de l'apprenant
 - Annexe V : Evaluation de l'acquisition des compétences en milieu professionnel
 - Annexe VI : Validation de l'acquisition des compétences
 - Annexe VII : Equivalences de compétences et allègement de formation

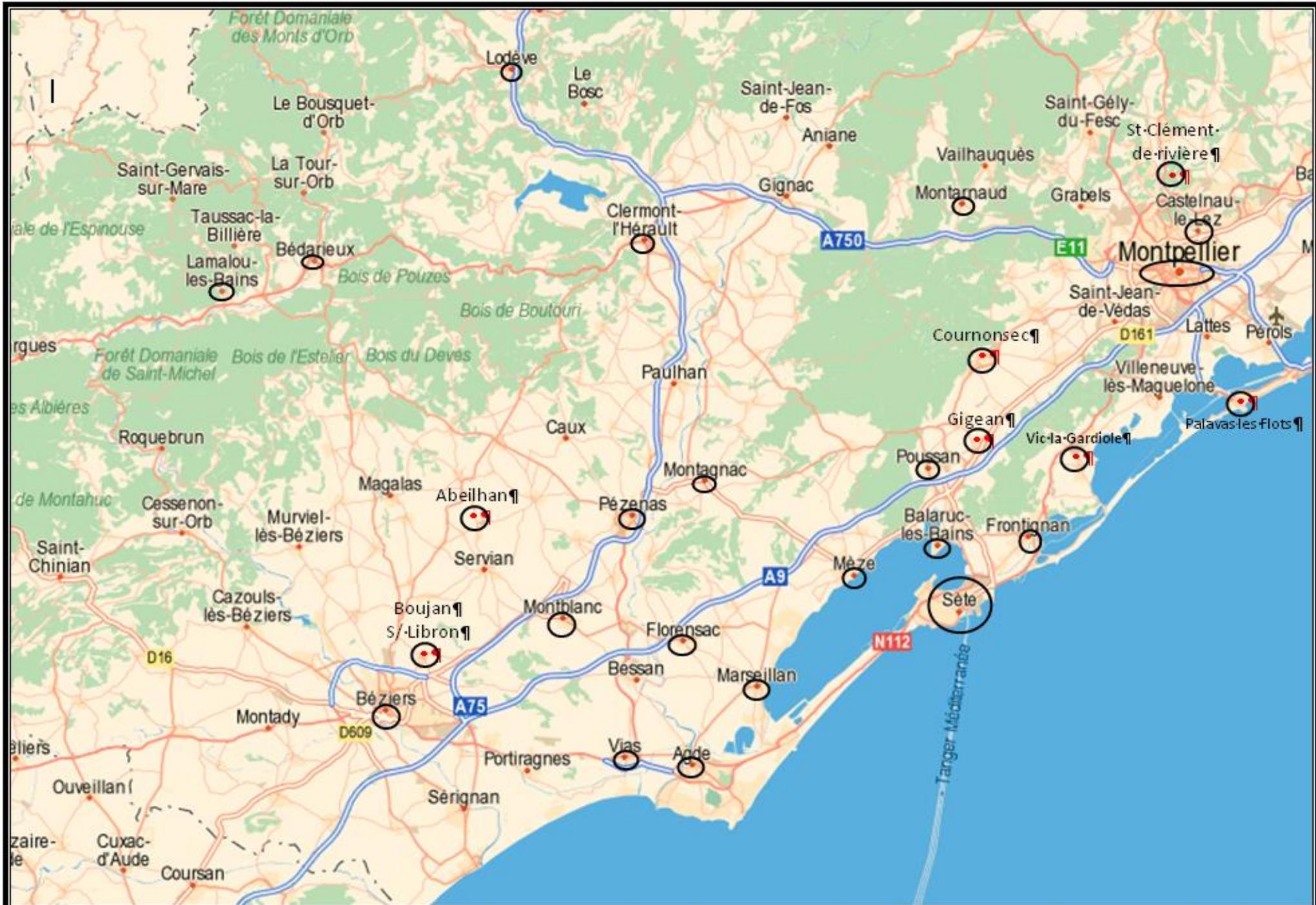
- Code de la Santé Publique :
 - Article R. 4391-1 (formation sanctionnée par un diplôme d'état)
 - Article R. 4311-4 (collaboration avec l'infirmière)
 - Articles R. 4391-2 à R. 4391-8 (ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen)

- Arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux (modifié par l'arrêté du 17 janvier 2020 et par l'arrêté du 10 juin 2021)

- Circulaire DGOS/DGS/RH1/MC n° 2010-173 du 27 mai 2010 relative à l'obligation d'obtenir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) pour l'exercice de certaines professions de santé

ANNEXE 2

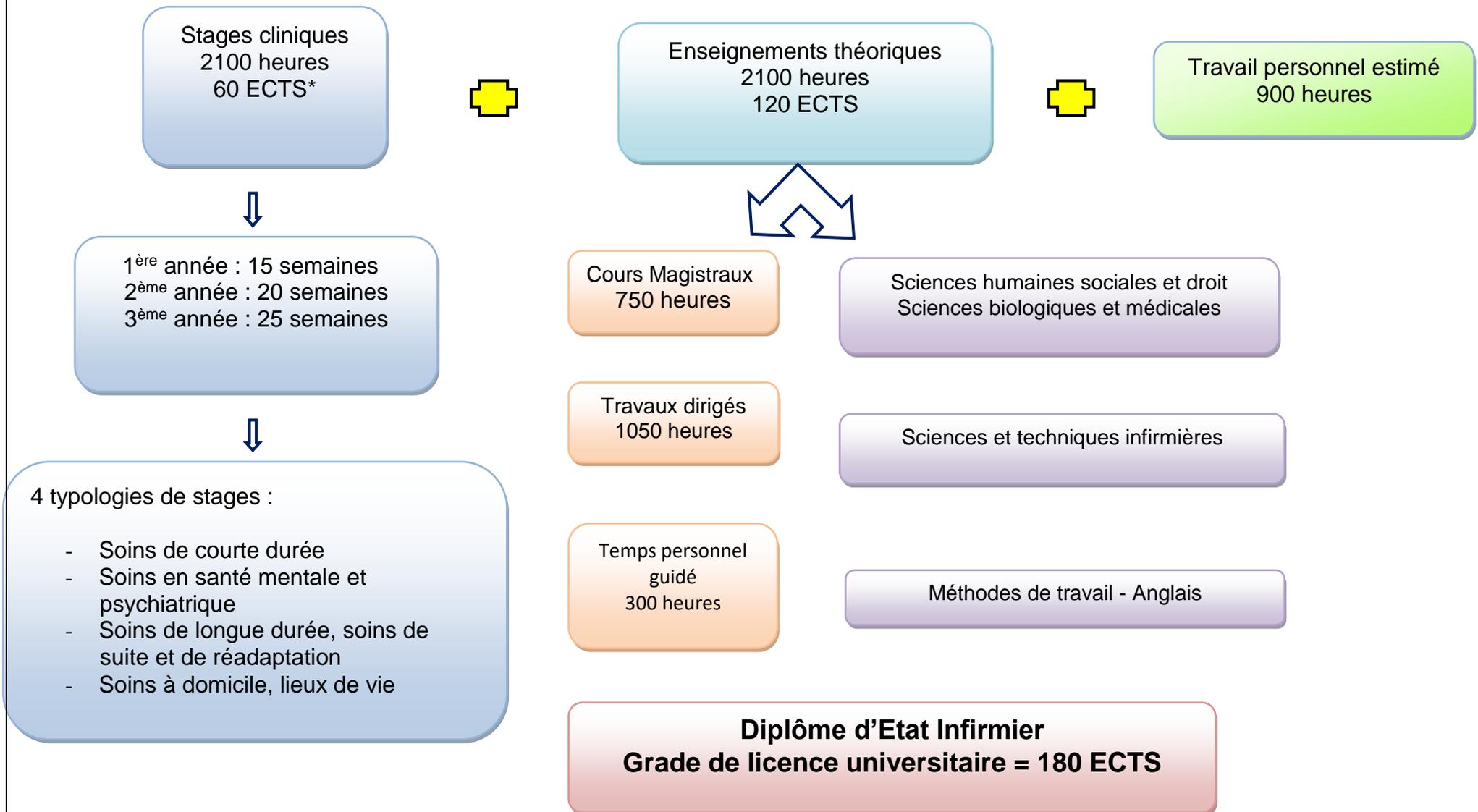
La carte du département



ANNEXE 3

La formation en soins Infirmiers

LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS



ANNEXE 4

Maquette de formation en soins infirmiers

DIPLOME D'ETAT INFIRMIER							TOTAL
UE	Année 1		Année 2		Année 3		ECTS
	S1	S2	S3	S4	S5	S6	
1 : SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET DROIT	ECTS	ECTS	ECTS	ECTS	ECTS	ECTS	
UE 1.1 PSYCHOLOGIE, SOCIOLOGIE, ANTHROPOLOGIE	3	2					5
UE 1.2 SANTE PUBLIQUE ET ECONOMIE DE LA SANTE	2	2	3				5
UE 1.3 LEGISLATION, ETHIQUE, DEONTOLOGIE	2			3			5
TOTAL	5	4	3	3	0	0	15
2 : SCIENCES BIOLOGIQUES ET MEDICALES	S1	S2	S3	S4	S5	S6	
UE 2.1 BIOLOGIE FONDAMENTALE	1						1
UE 2.2 CYCLES DE LA VIE ET GRANDES FONCTIONS	3						3
UE 2.3 SANTE, MALADIE, HANDICAP, ACCIDENTS DE LA VIE		2					2
UE 2.4 PROCESSUS TRAUMATIQUES	2						2
UE 2.5 PROCESSUS INFLAMMATOIRES ET INFECTIEUX			2				2
UE 2.6 PROCESSUS PSYCHOPATHOLOGIQUES		2			2		4
UE 2.7 DEFAILLANCES ORGANIQUES ET PROCESSUS DEGENERATIFS				2			2
UE 2.8 PROCESSUS OBSTRUCTIFS			2				2
UE 2.9 PROCESSUS TUMORAUX					2		2
UE 2.10 INFECTIOLOGIE HYGIENE	2						2
UE 2.11 PHARMACOLOGIE ET THERAPEUTIQUES	2		1		2		5
TOTAL	10	4	5	2	6	0	27
3 : SCIENCES ET TECHNIQUES INFIRMIERES, FONDEMENTS ET METHODES	S1	S2	S3	S4	S5	S6	
UE 3.1 RAISONNEMENT ET DEMARCHE CLINIQUE INFIRMIERE	2	2					4
UE 3.2 PROJET DE SOINS INFIRMIERS		1	1				2
UE 3.3 ROLES INFIRMIERS, ORGANISATION DU TRAVAIL ET INTERPROFESSIONNALITE			1		2		3
UE 3.4 INITIATION A LA DEMARCHE DE RECHERCHE				2		2	4
UE 3.5 ENCADREMENT DE PROFESSIONNELS DE SOINS				2			2
TOTAL	2	3	2	4	2	2	15
4 : SCIENCES ET TECHNIQUES INFIRMIERES, INTERVENTIONS	S1	S2	S3	S4	S5	S6	
UE 4.1 SOINS DE CONFORT ET DE BIEN ETRE	2						2
UE 4.2 SOINS RELATIONNELS		1	2		1		4
UE 4.3 SOINS D'URGENCES		1		1			2
UE 4.4 THERAPEUTIQUES ET CONTRIBUTION AU DIAGNOSTIC MEDICAL		2		2	2		6
UE 4.5 SOINS INFIRMIERS ET GESTION DES RISQUES		1		1			2
UE 4.6 SOINS EDUCATIFS ET PREVENTIFS			2	2			4
UE 4.7 SOINS PALLIATIFS ET DE FIN DE VIE					2		2
UE 4.8 QUALITE DES SOINS EVALUATION DES PRATIQUES						3	3
TOTAL	2	5	4	6	5	3	25
5 : INTEGRATION DES SAVOIRS ET POSTURE PROFESSIONNELLE INFIRMIERE	S1	S2	S3	S4	S5	S6	
UE 5.1 ACCOMPAGNEMENT DANS LA REALISATION DES SOINS QUOTIDIENS	2						2
UE 5.2 EVALUATION D'UNE SITUATION CLINIQUE		2					2
UE 5.3 COMMUNICATION, CONDUITE DE PROJET			4				4
UE 5.4 SOINS EDUCATIFS, FORMATION DES PROFESSIONNELS ET DES STAGIAIRES				4			4
UE 5.5 MISE EN ŒUVRE DES THERAPEUTIQUES ET COORDINATION DES SOINS					4		4
UE 5.6 ANALYSE DE LA QUALITE ET TRAITEMENT DE DONNEES SCIENTIFIQUES ET PROFESSIONNELLES						8	8
UE 5.7 UE OPTIONNELLE					1	1	2
UE 5.8 STAGE PROFESSIONNEL	5	10	10	10	10	15	60
TOTAL	7	12	14	14	15	24	86
6 : METHODES DE TRAVAIL	S1	S2	S3	S4	S5	S6	
UE 6.1 METHODES DE TRAVAIL et TIC	2						2
UE 6.2 ANGLAIS	2	2	2	1	2	1	10
TOTAL	4	2	2	1	2	1	12
TOTAL GENERAL	30	30	30	30	30	30	180

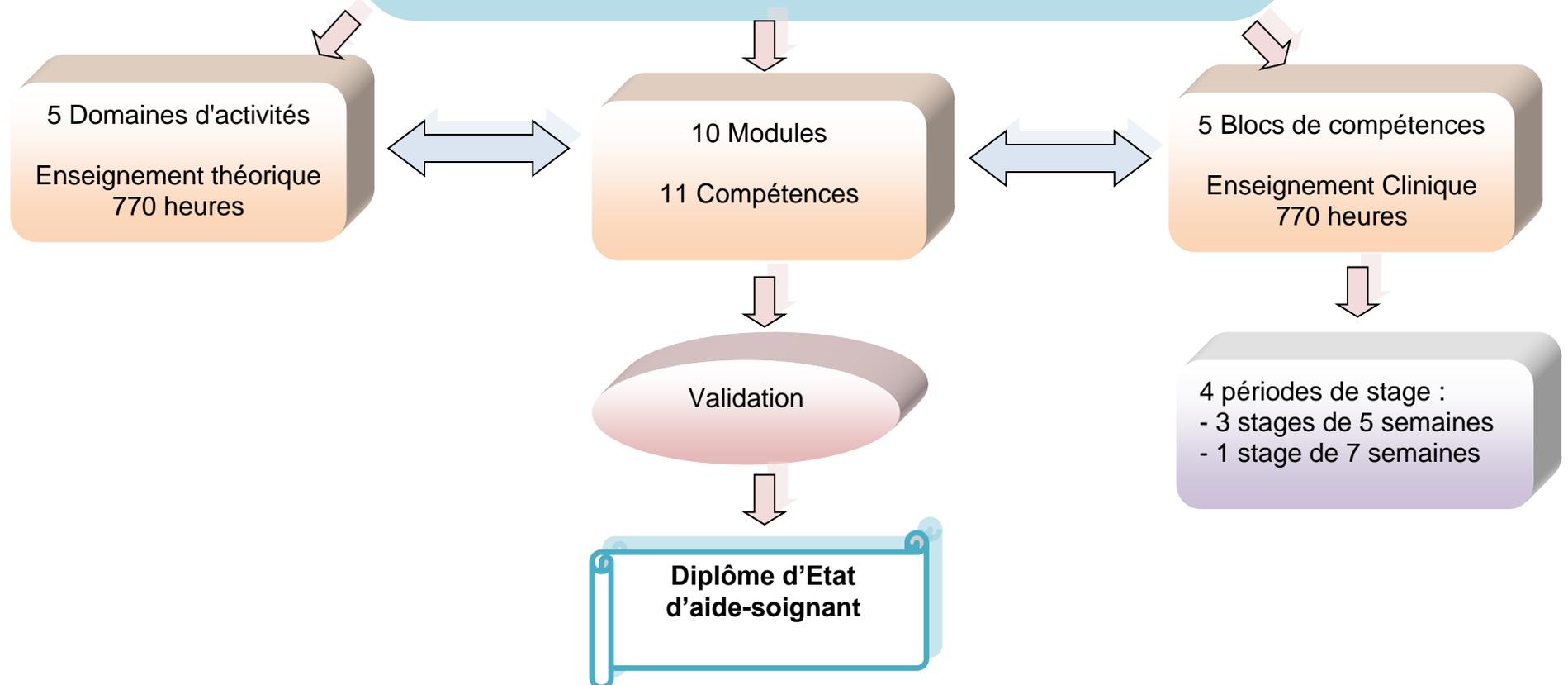
ANNEXE 5

La formation aide-soignante

LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE

3 Missions spécifiques du métier d'aide-soignant :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son propre projet de vie ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel



MAQUETTE ORGANISATIONNELLE DE FORMATION

3 Dispositifs d'accompagnement - 5 Bloc de compétences : 10 Modules de formation -11 Compétences	Nombre d'heures	Blocs	Compétences
Accompagnement Pédagogique Individualisé : API	35h		
Suivi pédagogique individualisé des apprenants : SPI	7h		
Travaux personnels guidés : TPG	35h		
Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	147h	1	1
Module 2 : Repérage et prévention	21h		2
Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne	77h	2	3
Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	182h		4
Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35h		5
Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70h	3	6
Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21h		7
Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35h	4	8 - 9
Module 9 : Traitement des informations	35h	5	10
Module 10 : Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70h		11
22 semaines d'enseignement théorique	770h		
22 semaines d'enseignement clinique	770h		

Equivalences de compétences et allègements de formation

DIPLOMES	BLOC 1		BLOC 2			BLOC 3		BLOC 4	BLOC 5		TOTAL THEORIE	STAGES		Accompagnement Suivi pédagogique TPG	TOTAL
	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10					
CURSUS COMPLET	147 h	21 h	77 h	182 h	35 h	70 h	21 h	35 h	35 h	70 h	693 H	770 H	22 semaines	77 H	1450 H
BAC PRO ASSP			77 h	182 h	35 h						294 H	350 H	10 semaines	77 H	721 H
BAC PRO SAPAT			77 h	182 h	35 h			35 h	35 h	70 h	434 H	490 H	14 semaines	77 H	1001 H
AES-AMP-AVS DEAES	98 h	14 h	77 h	161 h	35 h		21 h	35 h		35 h	476 H	420 H	12 semaines	77 H	973 H
AP	84 h	14 h	28 h	70 h			21 h			35 h	252 H	245 H	7 semaines	77 H	574 H
AMBULANCIER	147 h	21 h	35 h	168 h		21 h	21 h	21 h	14 h	49 h	497 H	595 H	17 semaines	77 H	1169 H
AVF	98 h	E	77 h	182 h	E	E	21 h	35 h	28 h	49 h	490 H	595 H	17 semaines	77 H	1162 H
ASMS	98 h	14 h	77 h	182 h	35 h	35 h	21 h		14 h	49 h	525 H	595 H	17 semaines	77 H	1197 H
ARM	147 h	E	21 h	161 h	35 h	21 h	21 h	35 h		35 h	476 H	595 H	17 semaines	77 H	1148 H

complet

allégé

Cursus complet

Equivalence totale- pas d'évaluation

Allègement formation

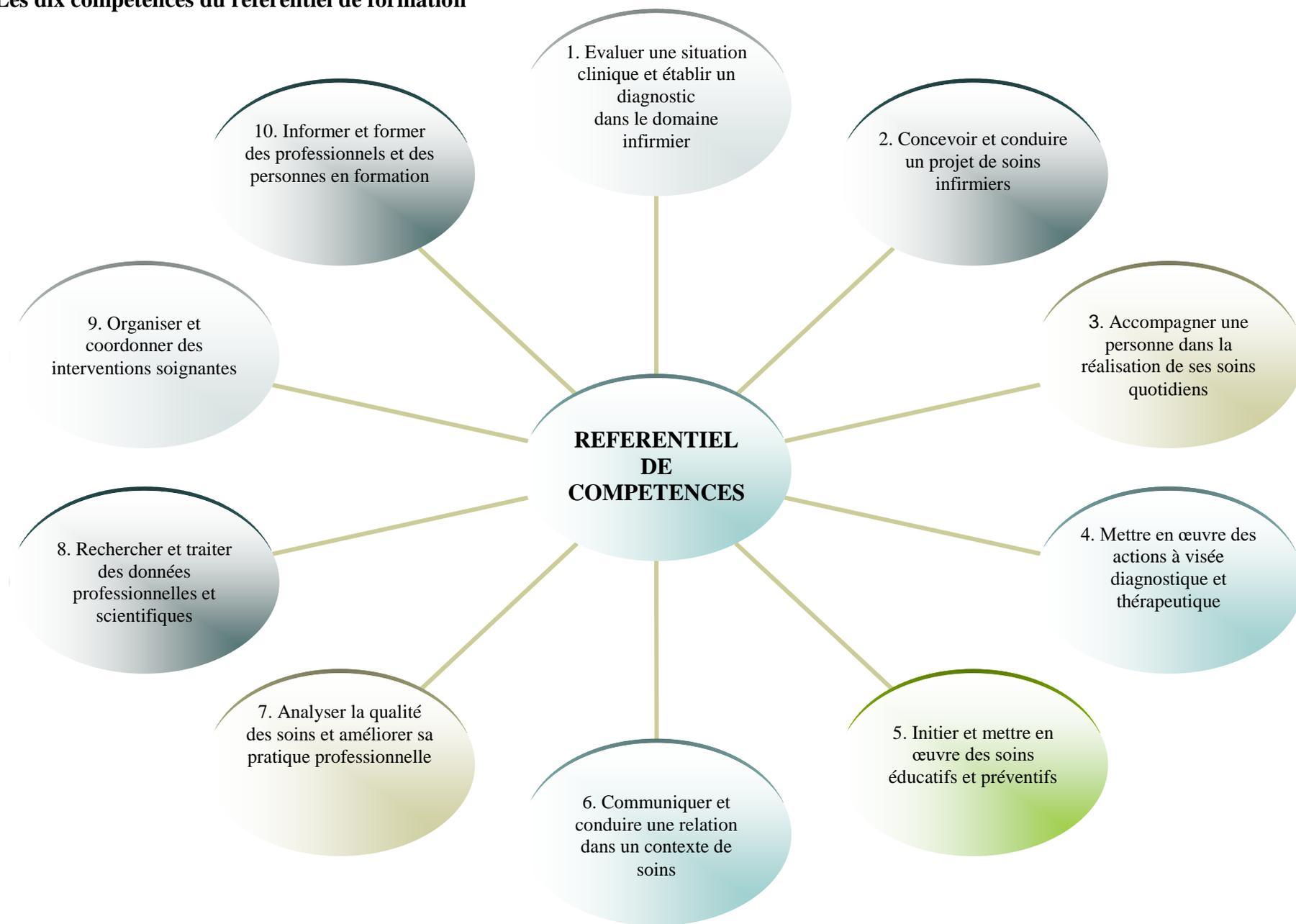
Pas de formation - Evaluation

ANNEXE 6

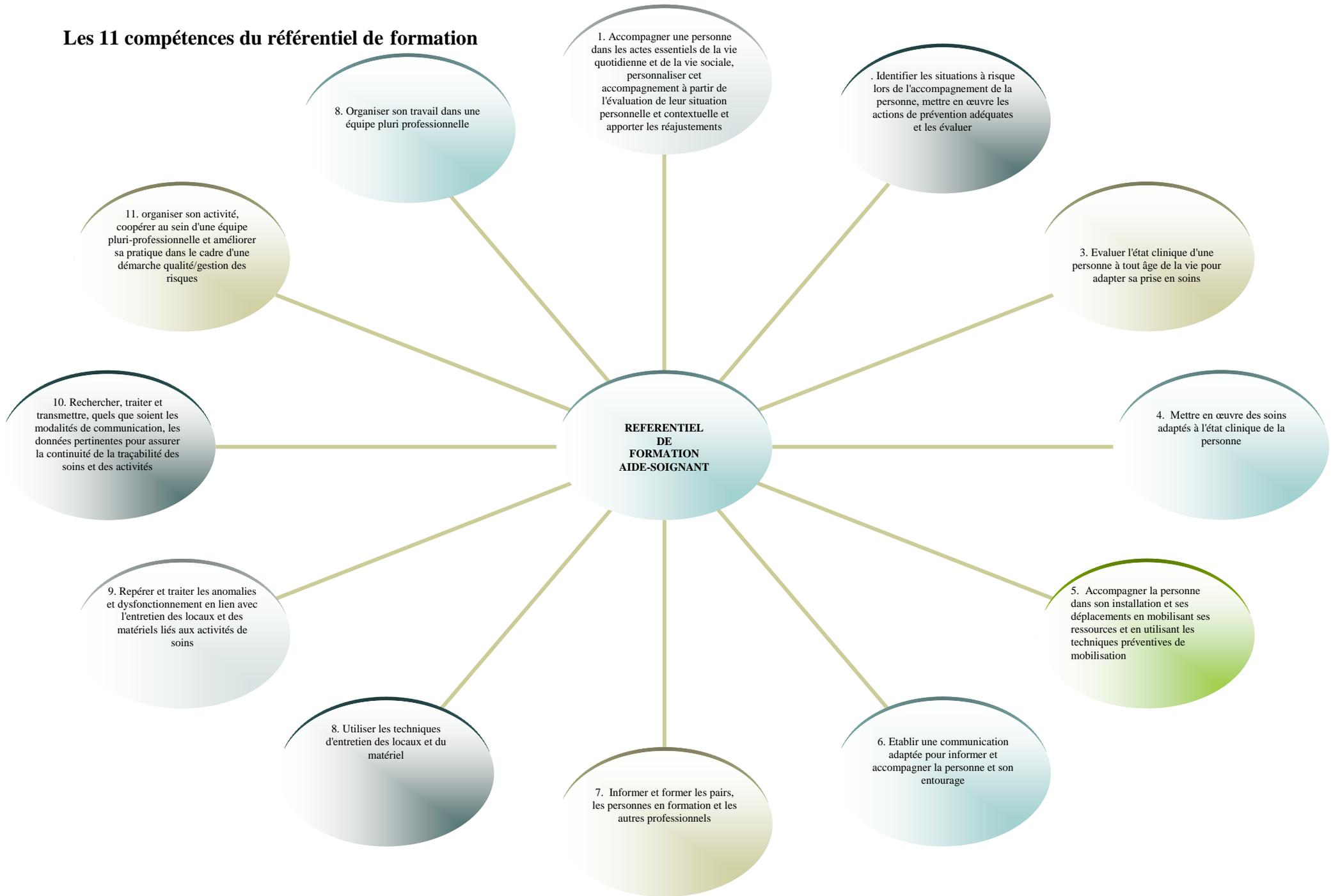
Les dix compétences du référentiel métier infirmier

Les onze compétences du référentiel de formation aide-soignant

Les dix compétences du référentiel de formation



Les 11 compétences du référentiel de formation



ANNEXE 7

Planification de l'alternance 2023 / 2024

ALTERNANCE 2023-2024
IFMS DES HÔPITAUX DU BASSIN DE THAU

	2023												2024																																							
	Août/Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet			Août														
	28	4	11	18	25	2	9	16	23	30	6	13	20	27	4	11	18	25	1	8	15	22	29	5	12	19	26	4	11	18	25	1	8	15	22	29	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29	5	12	
Promotions	Semestre 1												Semestre 2																																							
2023-2026 1ère année	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	S	S	S	S	S	S	E	E	V	V	E	E	E	E ^E	E	E	V	S	S	S	S	S	S	E	E	V	E	E	E	E	E ^E	S	S	S	S	E	RS1	RS2	CAC S2-4			
2022-2025 2ème année	Semestre 3												Semestre 4																																							
PASS	Semestre 5												Semestre 6																																							
2021-2024 3ème année	E	E	E	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	E	E	E	V	V	E	E	E	E ^E	S	S	S	S	S	S	S	S	S	V	E	E	E	FE ER	S	S	S	S	S	S	S	S	E	V	RS3	RS4	CAC R S1-2-3-4	JURY DEI
AS 2023-2024	E	E	E	E	E	S	S	S	S	S	E	E	E	E	E	E	V	V	E	E	S	S	S	S	S	E	E	E	E	S	S	S	S	S	V	E	E	E	E	S	S	S	S	S	E	CAC S1-3-5	CAC RS-5					

E Ecole
 S Stage
 V Vacances
 E^E Evaluations
 E^R Rattrapages
 S Service sanitaire
 S Stage de découverte
 Séminaire d'intégration

ANNEXE 8

Liste des terrains de stage

Terrains de stage pour les ESI

SOINS DE COURTE DUREE					
Lieux	Lieux	Lieux	Lieux	Lieux	Lieux
<u>HBT Sète</u> Court Séjour Gériatrique Médecine A Médecine B Médecine C Hôpital de Jour Chirurgie Orthopédique Chirurgie Polyvalente Pédiatrie Réanimation Bloc opératoire Urgences Consultation médecine Consultation chirurgie	<u>HBT Agde</u> Médecine Accueil méd. de jour Court séjour gériatrique	<u>CLINIQUE BEAUSOLEIL</u> Médecine Chirurgie Viscérale Chirurgie Urologie Hôpital de semaine Chirurgie Ortho Urgences Chirurgie ambulatoire Soins continus	<u>CLINIQUE DU MILLENAIRE</u> Gériatrie – Pneumologie Neuro - vasculaire Neurochirurgie-Urologie Chirurgie Viscérale Médecine cardiaque Chirurgie cardiaque Soins Continus Réanimations Hôpital de Jour Blocs A et B Urgences USIC	<u>CLINIQUE PARC</u> Chirurgie Orthopédique Chirurgie Viscérale Chirurgie ambulatoire Médecine Médecine Ambulatoire Hématologie USIC Réanimation Soins continus Urgences	<u>INSTITUT REGIONAL CANCER</u> Chirurgie A Hôpital de jour Médecine B3 Médecine B2 Médecine B1 EMASP
<u>SAINTE THERESE</u> Maternité Bloc opératoire Chirurgie Soins Ambulatoire	<u>Clinique des 3 vallées Bédarieux</u> Chirurgie Urgences	<u>CLINIQUE CLEMENTVILLE</u> Chirurgie Soins ambulatoires Médecine	<u>Institut St Pierre</u> HDJ	<u>HOPITAL Clermont</u> Médecine	<u>HOPITAL Lodève</u> Médecine/CAPS
<u>Clinique St Jean</u> Ambulatoire Urgence Médecine Chirurgie	<u>DIALYSE SETE</u>	<u>Polyclinique Pasteur</u> Chirurgie Urgences	<u>AIDER Santé</u> Dialyse	<u>Néphrocare</u> Dialyse	

SOINS DE LONGUE DUREE						
Lieux	Lieux	Lieux	Lieux	Lieux	Lieux	Lieux
<u>HBT Sète</u> SSR USLD	<u>HBT Agde</u> SSR ULSD	<u>COSTE FLORET</u> SSR POST Réa	<u>STER</u> Lamalou Saint Clément	<u>BALARUC</u> Plein Soleil	<u>MONTPELLIER</u> SSR Bourges USLD Sophia Clinique le Mélezet	
	<u>LODEVE</u> Clinique Souffle USLD CH Lodève	<u>INSTITUT ST PIERRE</u> Rééducation UDM	<u>BOUJAN S/ LIBRON</u> SSR Puech du Libron	<u>ST CLEMENT DE RIVIERE</u> Clinique du Pic St loup		
SOINS EN SANTE MENTALE						
Lieux	Lieux	Lieux	Lieux	Lieux	Lieux	Lieux
<u>HBT Sète</u> Pédopsychiatrie SMP HDJ la Baraquette Addictologie CMP	<u>MEZE</u> APEI HDJ CHU	<u>MONTPELLIER</u> Lironde Saint Clément Rech Le Guilhem Clinique Rech	<u>BEZIERS</u> C H intra CH Extra La Pergola APEI Biterrois FAM	<u>LUNEL</u> Clinique Stella	<u>CLERMONT HERAULT</u> Camille CLAUDEL	<u>PIGNAN</u> St Martin de Vignogoul

SOINS EN LIEU DE VIE				
EHPAD	GERIATRIE	HANDICAP	ENFANT	TRAVAIL
<u>HBT Sète</u> EHPAD EHPAD 4 <u>HBT Agde</u> <u>HBT Marseillan</u> <u>HBT Vias</u>	ADMR Ciel Bleu SSIAD Agde SSIAD Pézenas	APF FAM Fontaines Ô IME Prades Mas APEI Béziers Mas Coste Floret Mas Propara	Crèches Agde Crèche Frontignan Crèche Gigean Crèches Sète Lycées/ Collèges Crèche Montpellier	Thau Santé Travail
Autres	EHPAD			
Centre de rétention Sète SUS Sète IDE libéraux UCSA Béziers Censomed (centre de soins médicaux et petites urgences) Agde SDIS 34 Vailhauques	EHPAD Le grand chai Balaruc EHPAD Les Astéries Sète EHPAD La Poésie Sète EHPAD Villa Clémentia Castelnaud le Lez EHPAD L'oustalet Montagnac EHPAD Les couleurs du temps Montpellier EHPAD Jean Perridier Montpellier EHPAD La Madelon Cournonsec EHPAD La Mésange Poussan EHPAD Les Muscates Frontignan EHPAD St Jacques Frontignan EHPAD Anatole France Frontignan EHPAD L'écrin des Sages Mèze EHPAD La maison protestante Montpellier EHPAD Les jardins de Brescou Agde EHPAD Les Aiguellières Montferrier le Lez EHPAD Les Romarins Villeveyrac EHPAD L'occitane » Vic la gardiole EHPAD Les reflets d'argent Palavas les flots EHPAD Mathilde Laurent Villeneuve les Maguelones EHPAD Le clos du moulin Mèze EHPAD Les jardins des tuileries Bessan EHPAD Belle Viste St Gély du Fesc EHPAD La Colombe Gigean			

Terrains de stage pour les ESA

SOINS DE COURTE DUREE					
<u>HBT SETE</u> Court Séjour G Médecine A Médecine B Médecine C Chirurgie Ortho Chirurgie Polyvalente Réanimation Urgences	<u>CLINIQUE BEAUSOLEIL</u> Médecine Chirurgie Urologie	<u>CLINIQUE DU MILLENAIRE</u> Chirurgie Viscérale Médecine cardiaque Chirurgie cardiaque	<u>CLINIQUE STE THERESE</u> Maternité Bloc Chirurgie Soins Ambulatoire	<u>CLINIQUE DU PARC</u> Chirurgie Ortho Chirurgie Viscérale Chirurgie ambulatoire Médecine	<u>INSTITUT REGIONAL CANCER</u> Chirurgie A Médecine B3
<u>HBT Agde</u> Médecine		<u>HOPITAL Clermont</u> Médecine	<u>HOPITAL Lodève</u> Médecine/CAPS	<u>POLYCLINIQUE PASTEUR</u> Chirurgie	

SOINS DE LONGUE DUREE						
<u>MONTPELLIER</u> SSR Bourgès	<u>HBT Sète</u> SSR USLD	<u>HBT Agde</u> SSR USLD	<u>COSTE FLORET</u> SSR POST Réa	<u>STER</u> Lamalou Saint Clément	<u>LODEVE</u> Clinique du Souffle USLD CH Lodève	<u>BALARUC</u> Plein Soleil

SOINS EN SANTE MENTALE					
<u>HBT Sète</u> SMP	<u>MEZE</u> APEI	<u>MONTPELLIER</u> Lironde Saint Clément Rech Le Guilhem	<u>BEZIERS</u> C H intra La Pergola APEI Biterrois	<u>LUNEL</u> Clinique Stella	<u>CLERMONT L'HERAULT</u> Camille CLAUDEL

SOINS EN LIEU DE VIE			
EHPAD HBT	GERIATRIE	HANDICAP	EHPAD
<u>HBT Sète</u> EHPAD Pergo EHPAD 4 <u>HBT Agde</u> <u>HBT Marseillan</u> <u>HBT Vias</u>	Ciel Bleu SSIAD Agde SSIAD Frontignan SSIAD Pézenas	APF Mas APEI Béziers Mas Coste Floret Mas CSRE Mas Propara	Palavas Vic la gardiole Villa Clémentia Muscates St Jacques Couleurs Temps Croix Argent Ecrin des Sages Madelon Protestante

ANNEXE 9

Fiche pratique à destination des étudiants et des élèves

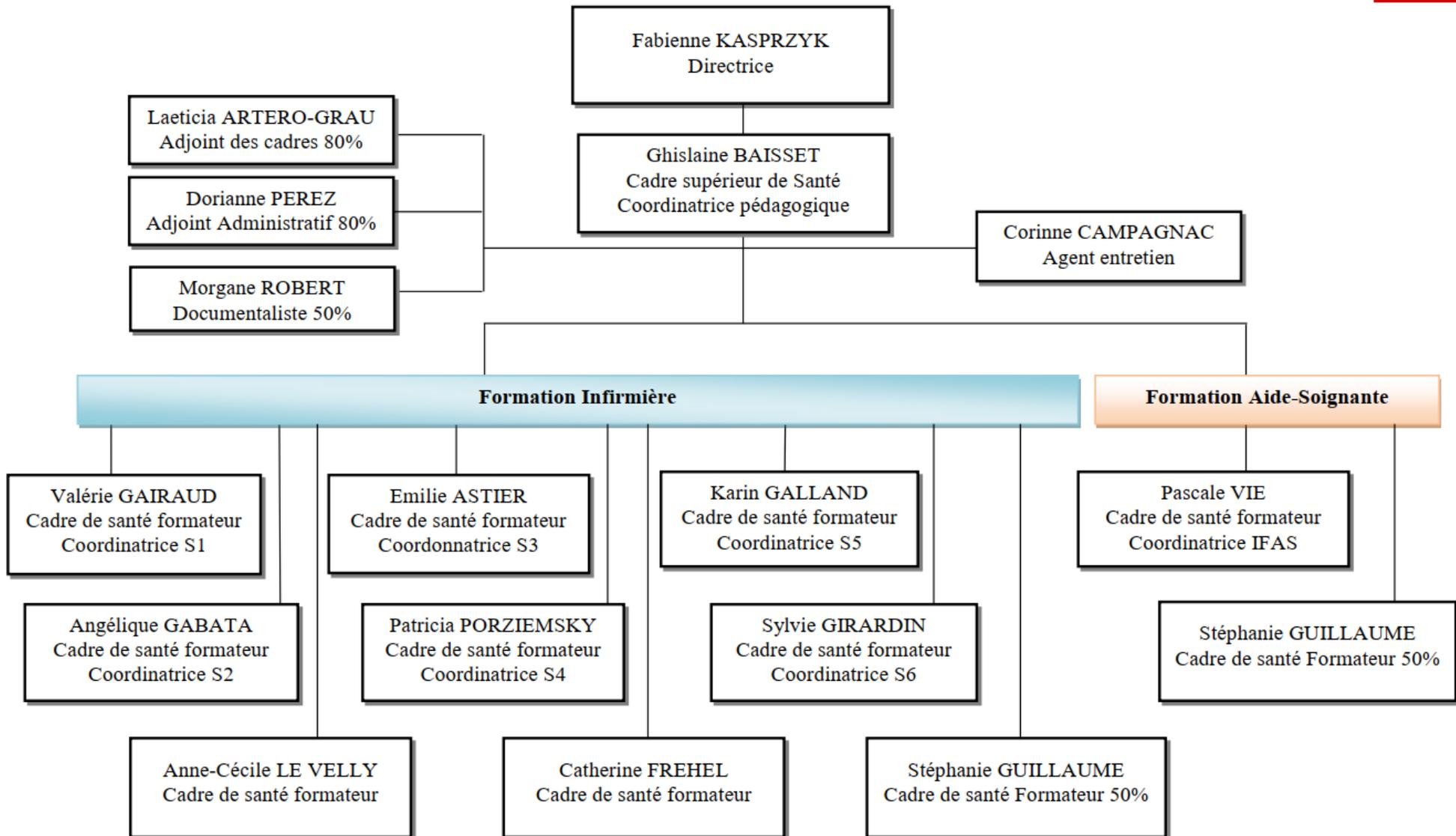
FICHE PRATIQUE À DESTINATION DES ETUDIANTS ET ELEVES

- ✓ Possibilité de logements locatifs (de particulier à particulier) proche de l'IFSI, une liste des offres est affichée à l'intérieur de l'institut.
- ✓ L'IFSI-IFAS est desservi par les bus urbains. L'accès au parking des Hôpitaux du Bassin de Thau est interdit aux étudiants infirmiers et élèves aides-soignants et réservé aux patients et familles de patients.
- ✓ Les étudiants ont un accès au « self » de l'hôpital pour le déjeuner au tarif du Crous.
- ✓ Des bourses régionales sont attribuées sur demande de l'étudiant, selon la réglementation en vigueur.
- ✓ Une indemnité de stage est versée aux étudiants infirmiers pendant la durée de leur formation conformément à l'arrêté du 16 décembre 2020 relatif aux indemnités de stage versées aux étudiants inscrits dans les instituts de formation de certaines professions de santé et dans la limite de l'article L. 4381-1 du code de la santé publique et de l'article L. 124-6 du Code de l'éducation.
Les déplacements vers les lieux de stages sont indemnisés conformément au même cadre réglementaire et législatif.
- ✓ Un trousseau de 5 tenues professionnelles est prêté par les Hôpitaux du Bassin de Thau pour la durée de la formation.
- ✓ Prévoir un budget pour
 - Les règlements :
 - de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) ;
 - des droits annuels d'inscription en 1^{ère} année du premier cycle de l'enseignement supérieur.

ANNEXE 10

Organigramme des instituts

ORGANIGRAMME DE L'IFMS DE SETE



Mise à jour : 3 juillet 2023

ANNEXE 11

Coordination des semestres et répartition des unités d'enseignement

Coordination des semestres et répartition des unités d'enseignement

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT (Juin 2022)

Coordonnateur S2		Coordonnateur S3		Coordonnateur S6		Coordonnateur S1		Coordonnateur S4		Coordonnateur S5					
A. GABATA	100%	E. ASTIER	100%	S. GUILLAUME	100%	S. GIRARDIN	100%	V. GAIRAUD	100%	A-C. LE VELLY	100%	C. FREHEL	100%	K. GALLAND	100%
	CM + TD		CM+TD												
Semestre 1		Semestre 1		Semestre 1		Semestre 1		Semestre 1		Semestre 1		Semestre 1		Semestre 1	
UE 2.4		UE 2.1		UE 2.10		UE 3.1		UE 2.11		UE 1.1		UE 1.3			
		UE 2.2		UE 4.1		UE 6.01		UE 4.1		UE 4.1					
UES.1						UE5.1		UE 5.1							
Semestre 2		Semestre 2		Semestre 2		Semestre 2		Semestre 2		Semestre 2		Semestre 2		Semestre 2	
		UE 4.3		UE 2.3		UE 3.1		UE 4.2		UE 1.1		EU 4.4		UE 1.2	
UE 4.4		UE 4.4				UE 3.2		UE 4.4		UE 2.6				UE 4.5	
UE 5.2															
Semestre 3		Semestre 3	0	Semestre 3											
UE2.8						UE 3.2		UE 2.11		UE 2.5		UE 1.2			
		UE 5.3						UE 4.2		UE 3.3		UE 4.6			
Semestre 4		Semestre 4		Semestre 4		Semestre 4		Semestre 4		Semestre 4		Semestre 4		Semestre 4	
		UE 2.7				UE 3.4				UE 4.4		UE 4.6		UE4.3	
UE4.4		UE 4.4										UE 1.3		UE 4.5	
UE 3.5								UE 5.4		UE4.4		UE 5.4			
Semestre 5		Semestre 5		Semestre 5		Semestre 5		Semestre 5		Semestre 5		Semestre 5		Semestre 5	
UE 4.7		UE 4.4						UE 2.11		UE 2.6		UE 3.3		UE 4.4	
								UE 4.2				UE 2.9		UE 5.5	
										UE4.4				UE 5.7	
Semestre 6		Semestre 6		Semestre 6		Semestre 6		Semestre 6		Semestre 6		Semestre 6		Semestre 6	
UE 4.8						UE 3.4								UE 5.7	
						UE5.6									
Anglais		Anglais		Anglais		Anglais		Anglais		Anglais		Anglais		Anglais	
Total heures															
	renfort														
	unité d'intégration/coordination du semestre														

ANNEXE 12

Projet d'accompagnement à l'écriture d'un travail long



Projet d'accompagnement à l'écriture d'un travail long

- Introduction :

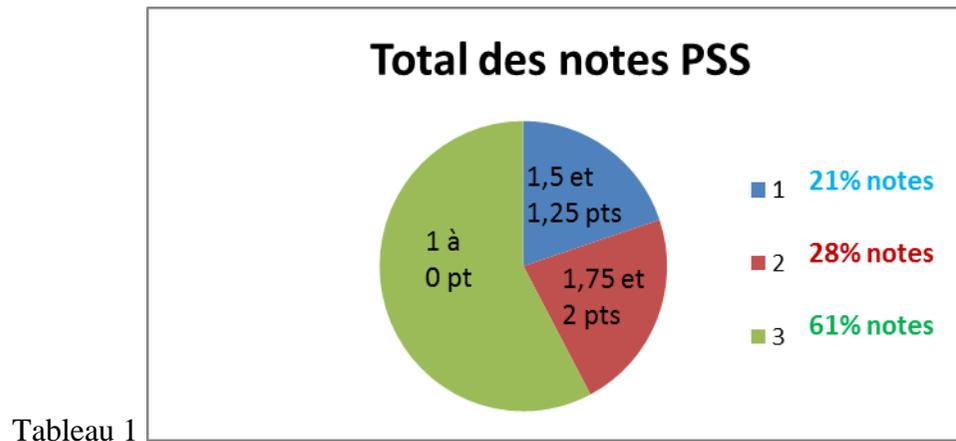
Un nombre important d'étudiants en soins infirmiers éprouve des difficultés pour l'écriture, la prise de note, la lecture, la rédaction, l'analyse de documents. Ces étudiants font partie de la génération qui utilise des Short Message Service (SMS). Ils montrent dès le début de la formation des difficultés pour élaborer un document tel que la fiche de lecture UE 6.1 et plus tard pour écrire le document long, le TFE travail de fin d'études.

- Constat :

Plusieurs Unités d'enseignement (UE) sont concernées par cette problématique : comment accompagner les étudiants à l'écriture d'un document. Il s'agit des UE : 1.1 S1 (travail écrit), 2.10 S1 (analyse d'une situation), 3.3 S5 (projet professionnel), 3.4 S4 et S6 (analyse d'un article de recherche et note de recherche), 4.2 S5 (analyse d'une situation relationnelle), 1.2 S3 (étude de population) , 4.7 S5 (soins palliatifs), 4.8 S6 (analyse de pratique), 5.4 S4 (analyse des résultats), 5.7 S5 (compte rendu) et 5.6 S6 avec le TFE.

En stage, l'enseignement clinique est aussi concerné par les analyses de situation et d'activité que réalisent les étudiants par écrit. Lors des transmissions, l'étudiant doit écrire les données : problème, action, évaluation utiles pour la continuité des soins et la sécurité des patients.

Nous donnerons pour exemple quelques chiffres obtenus après analyse des évaluations de la fiche de lecture des promotions 2017 et 2018. Sur 108 étudiants de semestre 1, vingt-sept étudiants ont obtenu une note comprise entre 6 et 12 sur 20, quarante-deux ($12 \leq \text{note} < 14$) et quarante-sept ($14 \leq \text{note} \leq 18$). Trois critères concernent ces difficultés (PSS) : Présentation du livre (genre, thème, concepts, idées principales), Synthèse du livre et Syntaxe (orthographe, ponctuation, vocabulaire) (voir tableau 2). La note de chaque critère est comprise entre 2 et 0 sur 20 points, 61% des notes sont inférieures ou égales à 1 sur 2 points (tableau 1).



- **Référentiel de formation :**

En lien avec les recommandations pédagogiques, « les formateurs partiront des besoins des étudiants...en fonction des niveaux, « des travaux pratiques en bureautique, en expression écrite, etc...seront proposés ».

Le projet d'accompagnement d'un travail long s'inscrit dans ces recommandations et se concrétisera par des ateliers d'écriture animées par un intervenant ayant une expertise en sciences du langage.

- **Objectif général:**

Pour écrire un travail long, le TFE, l'étudiant doit:

- améliorer sa méthodologie de l'écrit (syntaxe, orthographe, vocabulaire...) utilisée lors des différents travaux écrits,
- savoir « lire » un texte et en extraire le contenu,
- savoir construire un écrit argumenté et personnel à partir d'une consigne.

In fine l'objectif de ce projet est que les futurs infirmiers soient capables de participer à des travaux d'écriture hospitaliers, travaux de recherche et de poursuivre un cursus de formation universitaire Master, Doctorat.



Ressources et moyens:

Un cadre de santé formateur
Un professeur de français
Des ateliers d'écriture

- **Organisation :**

- **UE 6.1 S1 : fiche de lecture**

- **Objectifs :**

Utilisez les outils et moyens adaptés pour une communication écrite
Réalisez un compte rendu

- **Moyens :**

2h en demi -groupe D Ghinamo et professeur de français
2h en demi -groupe professeur de français
2h en quart de groupe professeur de français

Octobre
Décembre

- **Contenu :**

- écrire un projet et lire à voix haute au groupe,
- identifier les différentes parties d'un texte (utiliser la table des matières, déchiffrer l'introduction et la conclusion),
- extraire les idées développées dans le texte par une lecture active pour formuler une synthèse écrite,
- s'appropriier les informations recueillies pour formuler un avis personnel à l'écrit.

- **Moyen :**

2h en demi-groupe

Janvier

- **Contenu :**

- énoncer clairement la situation d'appel, le questionnement et la question de départ en parties distinctes et indépendantes
- savoir utiliser ce travail pour l'amorce du travail d'enquête
- l'ébauche du plan.

- **UE 5.6 S6 : mémoire de fin d'études**

- **Objectifs :**

Les liens entre les différentes parties sont effectifs.

L'orthographe, la ponctuation, la syntaxe sont correctes.

Le vocabulaire est précis et professionnel

Les éléments principaux de l'étude sont mis en exergue

Le développement est logique, il est structuré à partir du questionnement initial et suit la réflexion issue des recherches documentaires et de l'étude sur le terrain

L'accompagnement à la rédaction du TFE est effectif

- **Moyen :**

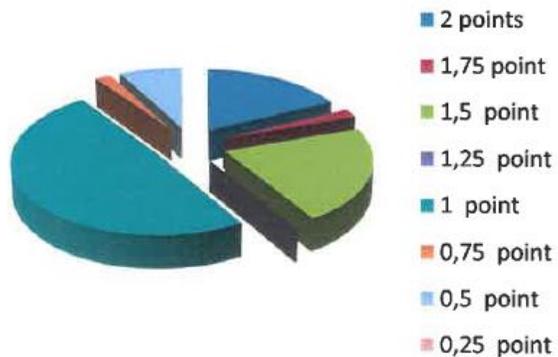
2h en quart de groupe et 2h à la demande

Avril

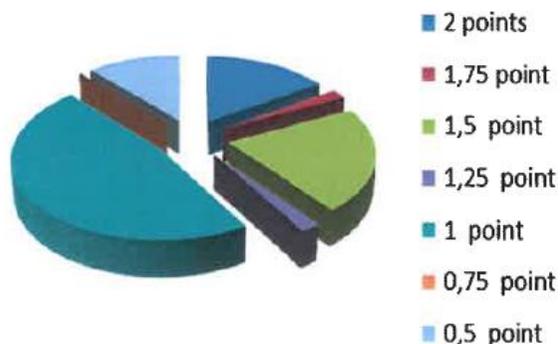
- **Contenu :**

- structurer le développement de façon logique
- questionner les textes de références et le travail d'enquête pour construire une réflexion personnelle.

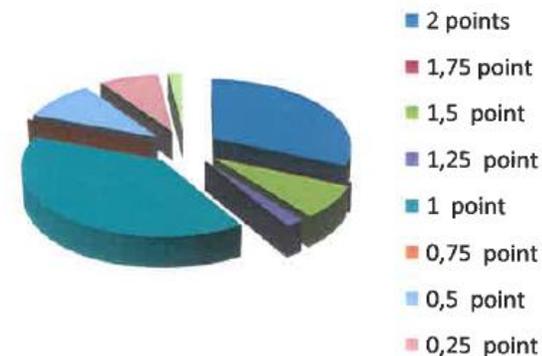
Présentation 2017



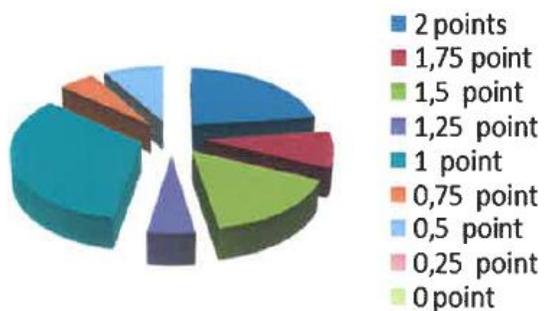
Synthèse 2017



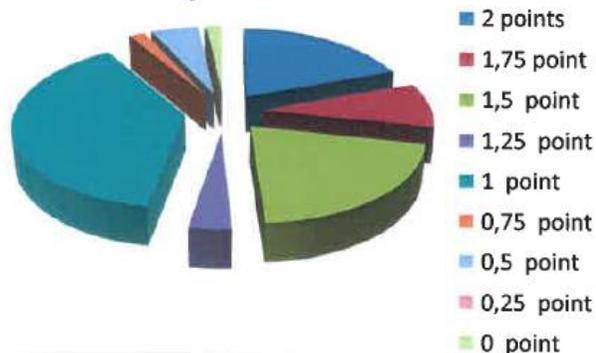
Syntaxe 2017



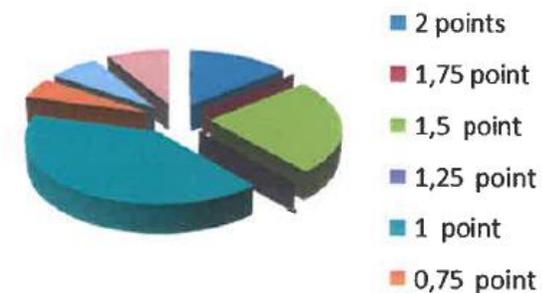
Présentation 2018



Synthèse 2018



Syntaxe 2018



ANNEXE 13

Le projet de service sanitaire

**Institut de Formation
En Soins Infirmiers
SETE**

**Projet de mise en œuvre du service sanitaire
Promotion 2021-2024**

Dossier suivi par :
C. FREHEL
Cadre de santé formateur
☎ 04.67.46.56.88
cfrehel@ch-bassindethau.fr

1. Points de l'arrêté à prendre en compte

- **Durée :**
 - six semaines à temps plein, sans nécessité de continuité (210h) dont la moitié est consacrée à la réalisation de l'action concrète.
 - Cette durée comprend :
 - la formation théorique,
 - le travail personnel de l'étudiant,
 - la préparation de l'action de prévention,
 - la réalisation de l'action,
 - son évaluation en fonction des spécificités de chaque cursus et des terrains où est effectuée l'action.
- **Cible :**
 - Action de prévention primaire.

- Public prioritaire.
- Spécificités locales possibles.
- Validation :
 - Validation d'ECTS correspondant aux unités d'enseignement (UE) concernées.
 - Evaluation de l'action effectuée par l'équipe pédagogique.
 - Justificatif produit par le lieu de l'action.⁵³
- UE concernées :
 - « *La formation théorique des étudiants à la prévention et à la préparation de l'action de prévention est intégré notamment à l'unité d'enseignement 1.2 S2 ou 1.2 S3* »
 - « *santé publique et économie de la santé* », et à l'unité d'enseignement 4.6 S3 « *soins éducatifs et préventifs* ». *L'action de prévention est intégrée aux périodes de stage de la famille de situations 4 « soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie »* ».

2. Argumentaire justifiant la modélisation du projet

- La notion de « notamment » au niveau des UE concernées laisse l'opportunité d'ajouter des UE.
- Concernant les objectifs et connaissances :
 - Les objectifs pédagogiques de l'arrêté sont plutôt en lien avec l'ensemble des semestres 3 et 4 (UE 1.2 / 4.6 / 3.3/ 3.2 /5.3 /5.4).
 - Connaissances transversales :
 - « *acquérir les connaissances nécessaires à la mise en œuvre d'action en prévention primaire conformément à la méthodologie de rigueur, et à leur évaluation ;*
 - *acquérir les connaissances en matière de communication vis-à-vis des différents types de publics cibles.* »⁵⁴

Ces points sont plutôt en lien avec l'ensemble des semestres 3 et 4.

- « *connaître les déterminants de santé publique, l'organisation du système de santé, les politiques de santé, l'organisation de la*

⁵³ Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé. Annexe 1

⁵⁴ Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé. Annexe 1

prévention et de la promotion en santé. »⁵⁵

Ces connaissances sont plutôt en lien avec les enseignements de l'UE 1.2 S2

- Les connaissances thématiques sont en lien avec les semestres 3 et 4.

Afin de ne pas démultiplier les actions de prévention et d'éducation sur le terrain, la proposition est de maintenir l'évaluation de la réalisation de l'action de santé publique du Service Sanitaire sur l'UE 4.6 et 5.4 S4 (dont les recommandations d'évaluation sont la réalisation d'une action / UE4.6 S4 / et la présentation d'une démarche d'éducation ou de formation avec son analyse / UE 5.4 S4/). Pour rappel, les UE 4.6 S3 et S4 concernent les soins éducatifs et préventifs au sens large, une focale ensuite est mise sur l'éducation thérapeutique.

3. Justification du maintien de l'UE 4.6 S4 pour la réalisation de l'action du service sanitaire

La prévention et l'éducation à la santé sont des axes prioritaires de la stratégie nationale de santé 2018-2022. La mise en œuvre de la promotion de la santé, de l'éducation à la santé et des activités de prévention plus largement, s'inscrit dans le principe de la démarche de santé publique. La pluridisciplinarité /pluri professionnalité est une composante de la démarche de santé publique.

Selon le choix d'intervention, en fonction de la situation rencontrée, on peut décliner la démarche de manière plus ciblée :

- en démarche d'éducation pour la santé,
- en démarche d'éducation thérapeutique.

L'éducation thérapeutique fait partie intégrante de l'éducation et la prévention en santé ; elle s'adresse au patient avec une pathologie chronique, aux personnes ayant des facteurs de risques, et à leur entourage. ⁵⁶

Les objectifs d'éducation à la santé comme de l'éducation thérapeutique sont partagés.

Il s'agit de permettre à une personne ou un groupe d'adopter des comportements favorables à sa santé, acquérir ou maintenir des compétences pour gérer au mieux sa vie avec une maladie chronique et améliorer sa qualité de vie.

⁵⁵ Idem

⁵⁶ HAS : https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_1241714/fr/education-therapeutique-du-patient-etp

Article : J. Ferrières a,* , I. Durack-Bown b, « Éducation thérapeutique et patient à haut risque : une nouvelle approche en cardiologie » <http://ipcem.org/img/articles/FerrieresDurackBown.pdf>

« L'éducation thérapeutique partage avec l'éducation pour la santé des objectifs et des outils qui, loin de les opposer, concourent, sur des temps et des champs différents, au développement des politiques de promotion de la santé. »⁵⁷

Ainsi la méthodologie de démarche de santé publique, qu'elle s'adresse à l'éducation à la santé ou l'éducation thérapeutique comporte les mêmes étapes :

- Diagnostic de situation, évaluation des besoins.
- Elaboration d'un programme éducatif et préventif avec des objectifs ciblés sur les besoins de la personne ou du groupe, négociés avec la personne lors d'un programme d'éducation thérapeutique.
- Mise en place du programme.
- Evaluation de celui-ci.

L'éducation thérapeutique relève plus particulièrement de la prévention dite tertiaire.

Toutefois, les actions de santé primaire telles que rappelées dans l'article 1 de l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé, permettent de lier le processus de l'éducation thérapeutique avec la réduction des facteurs de risques d'une personne ou d'une population afin de diminuer l'incidence d'un problème.

A ce titre, au regard du projet porté à partir de l'UE 1.2 S3 : « étude d'une population cible et identification de ses besoins de santé », on peut, lors de l'action, identifier le même processus de contrat d'éducation à partir d'objectifs éducatifs précis. D'autant que les recommandations d'évaluations de l'UE 4.6 S4 portent sur une action individuelle ou collective. Dans ce cadre du collectif, les objectifs éducatifs ciblés découlent de l'enquête de population menée et des besoins identifiés.

Par ailleurs au cours de leurs stages, les étudiants sont plus amenés à réaliser des démarches éducatives auprès des patients, qu'auprès d'une population générale. Les objectifs du service sanitaire s'adressent à toute la population et à des populations cibles.

⁵⁷ Monsieur Christian SAOUT, Rapport septembre 2008 « Pour une politique nationale d'éducation thérapeutique du patient » présenté à Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

4. Projet Service Sanitaire, IFSI Sète-IFMK Montpellier⁵⁸

Dans le cadre du déploiement du service sanitaire et afin de répondre notamment à l'objectif de « *favoriser l'inter professionnalité et l'interdisciplinarité lors des formations suivies et des actions réalisées* » en application de l'article 1^{er} du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé, les directeur.trice.s des Hôpitaux du Bassin de Thau et de l'IFMK de Montpellier, ont mené une réflexion commune dans la perspective de la mise en œuvre d'un travail collaboratif inter professionnel.

Ce travail a pour objectif la conception, la réalisation et l'évaluation de projets d'actions de prévention primaire en inter filiarité, co-construit par les étudiants masseurs-kinésithérapeutes et infirmiers de deuxième année.

5. Répartition sur les UE

Les semestres 3 et 4 sont la référence pour la réalisation concrète du service sanitaire.

La répartition proposée tient compte de plusieurs éléments :

- Afin de réaliser l'action de prévention et d'éducation, les temps de préparation y sont inclus.
- Au regard des principes d'une démarche d'éducation et de prévention qui ciblent les besoins d'une population, il est intégré, au temps de préparation sur les temps du stage S3, des temps dédiés à l'étude de population en référence à l'UE 1.2 S3. Ceci afin de permettre aux étudiants d'être sur le terrain avec les partenaires où se réalisera l'action, et au contact de la population cible.
- Le nombre d'heures est réparti de façon à ne pas trop impacter le stage S3 et affecter le plus d'heures sur le semestre 4 puisque la moitié du temps du service sanitaire est consacré à la réalisation de l'action (105h). Par ailleurs, la réalisation de l'action est considérée comme du temps de stage.

Soit :

- Prise en compte des heures sur l'UE 1.2 S2 : environ 30h.
- Prise en compte des heures des UE 1.2 S3 et 4.6 S3 : 80h

⁵⁸ IFSI Sète- IFMK Montpellier : Institut de Formation en Soins Infirmiers Sète – Institut de Formation Masseur Kinésithérapeute Montpellier

- Dont 28 heures prises sur le stage S3 (périodes 1 et 2)
 - o 03/10/2022 : finalisation et validation des outils d'enquête et des modalités avec les terrains.
 - o 18/10/2022 : enquête sur le terrain.
 - o 02/01/2023 : échanges avec les terrains. Finalisation de l'analyse et rédaction de l'enquête
 - o 03/01/2023 : suite journée du 02 janvier et rendu du rapport.

- Prise en compte des heures des UE 4.6 S4 / 5.4 S4 : 100h
 - Dont 77h à prendre sur le stage S4 (périodes 1 et 2) pour la préparation, action et analyse.

- Dates proposées afin de ne pas impacter ou couper le stage S4 :
 - 1^{er} semaine du stage S4 période 1 (semaine du 20 mars 2023).
 - 5^{ème} semaine du stage S4 (semaine du 17 avril 2023).
 - 1 jour du 02 mai au 02 juin 2023 (pour réaliser l'action).

- Semaine du 20 mars : rencontre avec les partenaires, préparation de l'action, construction des outils.
- Semaine du 17 avril : poursuite de la préparation de l'action, début de rédaction du rapport (méthodologie de projet et analyse)

Au retour de stage, les étudiants analysent, évaluent l'action mise en œuvre et remettent un rapport la semaine du 12 juin 2023.
Au mois de juin 2023, un retour d'expérience auprès des partenaires sera organisé.

Les heures de stage sont affectés à la famille de stage « soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie ».

Au semestre 4, la majorité des étudiants ont déjà réalisé un stage de cinq semaines en « soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie » depuis leur entrée en formation.

6. Répartition crédits d'enseignement par UE

Suivant l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé et l'annexe 1, les crédits représentent au moins 5 ECTS⁵⁹ sur l'ensemble du service sanitaire.

Il peut donc être proposé d'affecter plus d'ECTS au service sanitaire. Le choix retenu par l'équipe pédagogique est d'attribuer 9 ECTS pour l'ensemble du service sanitaire.

Les ECTS sont crédités dès lors que l'UE est validée. La validation du service sanitaire est effective lorsque les ECTS sont capitalisés et que l'action concrète a été validée.

Affectation des ECTS par UE :

- UE 1.2 S2 : 2 ECTS
 - UE 1.2 S3 : 3 ECTS
 - UE 4.6 S3 : 1 ECTS
 - UE 4.6 S4 : 2 ECTS
 - UE 5.4 S4 : 1 ECTS
- 6 ECTS affectés aux UE listées dans l'arrêté.
- 3 ECTS affectés aux UE complémentaires retenues par l'IFSI

⁵⁹ ECTS : European Credits Tranfert System

ANNEXE 14

Le projet de service sanitaire en inter filiarité

Projet Service Sanitaire IFSI Sète IFMK Montpellier 2019-2020

Vu l'arrêté du 12 juin 2019 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé ;
Vu les articles D.4071-1 à D.4071-7 du code de la santé publique ;
Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état infirmier ;
Vu l'arrêté du 02 septembre 2015 relatif au diplôme d'état de masseur-kinésithérapeute.

Préambule :

Dans le cadre du déploiement du service sanitaire et afin de répondre notamment à l'objectif de « favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité lors des formations suivies et des actions réalisées », en application de l'article 1^{er} de l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé, Madame Frédérique SAINT-ARNOULD, directrice de l'IFSI-IFAS des Hôpitaux du Bassin de Thau et Monsieur Frédéric ROUVIERE, directeur de l'IFMK de Montpellier, ont mené une réflexion commune dans la perspective de la mise en œuvre d'un travail collaboratif interprofessionnel.

Ce travail a pour objectif la conception, la réalisation et l'évaluation de projets d'actions de prévention primaire en interdisciplinarité, co-construits par les étudiants masseurs-kinésithérapeutes et infirmiers de deuxième année. La préparation, le déroulement et l'évaluation des actions, seront conduits par les référents pédagogiques, responsables du déploiement du service sanitaire des deux instituts, Madame Annie JOUIN, s'associant en suppléance à Madame Katia BAUMGARTNER sur ce projet, toutes deux cadres de santé et Madame Stéphanie BONNET.

Afin de mener à bien le projet de l'interprofessionnalité et de l'interdisciplinarité, et de pouvoir répondre aux exigences du cadre réglementaire du service sanitaire, les directeurs des instituts se sont entendus afin que le projet, qui s'étendra en 2019-2020, soit réalisable sans générer de contraintes excessives, tant sur le plan de l'organisation pédagogique propre aux deux structures, que sur celui de la formation et de l'accompagnement nécessaire.

Après plusieurs réunions de concertation, le projet se décline de la manière suivante :

Calendrier de la mise en place du projet interprofessionnel et interdisciplinaire

- **Juin 2019** : Présentation par Monsieur ROUVIERE aux étudiants K1 de l'IFMK Montpellier du partenariat avec l'IFSI Sète
- **Début septembre 2019** : Etudiants de deuxième année de l'IFSI Sète :
 - o Evaluation des besoins en concertation avec les partenaires (une dizaine de partenaires) :
 - o Etablissement d'un état des lieux
- **Fin octobre/début novembre 2019** : Etudiants de deuxième année de l'IFSI Sète :
 - o Réalisation de l'enquête de population, avec identification des besoins de la population par les étudiants

PRESENTATION PROJET INTERPROFESSIONNALITE IFMK MONTPELLIER - IFSI SETE - Juin 2019

- **A partir du lundi 12 novembre 2019 -> 30 novembre 2019 :**

1^{er} T.D.

Un groupe d'étudiants de l'IFSI Sète présente aux étudiants de l'IFMK Montpellier la thématique choisie avec les partenaires.

L'ensemble des T.D. réalisés seront encadrés par les formatrices Madame JOUIN Annie, Madame BAUMGARTNER Katia et Madame BONNET Stéphanie.

Objectifs : Accompagner les étudiants dans leur réflexion à propos du choix du sujet à présenter, de la population cible et du support choisi définitivement lors du 2^{ème} TD

- **Décembre 2019** : Etudiants de deuxième année de l'IFSI Sète :

Remdu du rapport d'enquête de population, avant le départ en stage de décembre.

- **Début février -> 3^{ème} semaine de février 2020 :**

2^{ème} T.D. :

Accompagnement pour la sélection des informations du contenu, en rapport avec les objectifs de communication et choix définitif du support de communication

- **Deux premières semaines du mois de mars 2020 :**

3^{ème} T.D. :

Présentation du travail final et dernières corrections

- **Sur une période débutant la semaine du 29 avril 2020 et s'étendant jusqu'à la fin du mois de mai 2020** : (période précise dépendra du partenaire sélectionné et de ses propres impératifs calendaires)

Mise en œuvre de l'action

- **Fin avril mi-mai 2020** : Evaluation de l'action pour les étudiants en soins infirmiers
- **Courant juin 2020** : Rapport de l'évaluation de l'action par les étudiants de l'IFSI Sète

Remarque :

Il est à préciser que certains TD pourront être réalisés en visioconférence afin de contourner la difficulté liée à l'éloignement des deux instituts de formation.

SAINT ARNOULD Frédérique
Directrice

ROUVIERE Frédéric
Directeur

PRESENTATION PROJET INTERPROFESSIONNALITE IFMK MONTPELLIER - IFSI SETE - Juin 2019

ANNEXE 15

Fiches démarches qualité

Fiche technique n° 3 – Politique et engagements

La politique qualité des instituts de formation d'infirmiers et d'aides-soignants définit les actions prioritaires à mettre en œuvre pour satisfaire les apprenants dans un contexte d'évolutions du processus d'universitarisation des Instituts de Formation en Soins Infirmiers et de l'ingénierie de la formation d'aide-soignant. Elle s'inscrit également dans l'une des grandes orientations de la Loi « ma santé 2022 » dont la 1^{ère} a l'ambition « *de construire un système de santé autour du patient* ». Ceci implique d'organiser les dispositifs d'apprentissage « *en les adaptant aux enjeux de demain* » en mettant en œuvre une formation de qualité satisfaisant aux exigences de référentiels de certification partagés, en cohérence avec l'un des trois grands axes de la loi « *Ma santé 2022 : former les futurs soignants aux besoins du système de santé de demain* », selon 3 axes prioritaires :

Assurer la professionnalisation et l'employabilité des apprenants :

- Développer les savoirs professionnels infirmiers et aides-soignants
 - Construire une alternance intégrative des enseignements théoriques et cliniques
 - Programmer un stage de découverte pour les étudiants de 1^{ère} année
 - Mettre en œuvre les apprentissages en inter professionnalité
 - Organiser les suivis pédagogiques individuels et collectifs en stage et en institut
 - Elaborer un parcours de stage individualisé au fur et à mesure de l'acquisition des compétences évaluées en stage et lors des comités de lecture des feuilles d'évaluation des compétences en stage
- Employabilité :
 - Guider les apprenants dans leur choix de stage pré professionnel comme « carte de visite » ou CV avant le recrutement
 - Accompagner les apprenants dans leur démarche de recherche d'emploi en programmant un « forum échanges » avec les professionnels des directions des ressources humaines des structures partenaires
 - Organiser une rencontre entre les acteurs du Centre de Formation des Apprenants de Castelnaud-le-Lez et les étudiants

Maîtriser nos coûts de fonctionnement

- Elaborer un budget prévisionnel annuel en partenariat avec la Direction des Affaires Financières (DIFAC) de l'établissement de rattachement des deux instituts et le Conseil Régional d'Occitanie adapté aux besoins
 - Argumenter concrètement la subvention régionale souhaitée à partir des besoins prioritaires en ressources de fonctionnement préalablement identifiés et évalués en collectif pédagogique, administratif et logistique en partenariat avec la DIFAC, lors de la réunion annuelle contradictoire organisée par le Conseil Régional
 - Elaborer les dossiers de demande de financement de divers équipements nécessaires en technologies de l'information et de la communication adaptés à la réalité des évolutions contextuelles

Maintenir l'organisation opérationnelle des deux dispositifs de formation

- Innover dans la mise en œuvre des méthodes pédagogiques
 - Poursuivre l'activité du groupe recherche analyse de l'activité
 - Organiser les ateliers d'écriture
 - Accompagner les apprenants dans leur capacité à structurer leur communication orale auprès d'un autre professionnel pour prévenir les événements indésirables pouvant résulter d'une erreur de compréhension lors des transmissions (S.A.E.D.¹)
 - Régulations collectives en situation de crise
- Rencontrer les différents coordonnateurs de stages de différents IFSI-IFAS pour optimiser l'offre de stage
- Mettre en œuvre l'évaluation de la satisfaction en stage et évaluer les taux de retour
- Assurer l'adaptation des ressources logistiques, techniques et sanitaires aux évolutions contextuelles
- Développer les compétences internes
- Evaluer annuellement le projet pédagogique (réf. 7) au travers du bilan de la mise en œuvre des actions prévues pour atteindre les différents objectifs

¹ SA.E.D. : « *Situation – Acteurs – Enjeux – Demande* »

FICHE TECHNIQUE N° 1 - MATRICE SWOT/PESTEL

Atouts

La politique de formation de l'IFSI-IFAS, sa mise en œuvre, son évaluation :
Projet pédagogique 2019-2023 et son ambition interprofessionnelle

Interprofessionnalité IDE-AS

Inscription IFSI-IFAS dans différents partenariats (Université – GCS –
MESRI- Région – Agglopolè Sète – ARS – DGOS

Activité de recherche en didactique professionnelle/Activité infirmière et aide-soignante - Diffusion des résultats - Nouvelles séquences d'apprentissage

Veille légal et réglementaire - RA annuels

Qualiopi réf. 23, 24,28 – HCERES Réf. 1, 2, 3, 4, 10, 12, 14, 16, 17, 18

Faiblesses

Renforcer la visibilité des instituts (communication interne et externe)

Valoriser la taille de la structure comme gage de proximité dans
l'apprentissage

Développer le partenariat pédagogique GHT (Projet Pédagogique Partagé
entre les Hôpitaux du Bassin de Thau et le CHU Montpellier)

Obtenir la certification : élaborer et mettre en œuvre la politique qualité

Former et nommer un référent handicap au sein de la structure

Qualiopi réf. 26, 26, 29, 30 – HCERES Réf. 27

Opportunités

Processus d'universitarisation (simulation en santé), Projet e-learning financé ARS-Région

Plateforme numérique Theia, modules e-learning, interformation des formateurs)

Mise en œuvre logistique du développement de
l'hybridation de la formation Circulaire du MESRI du 11 juin 2020

Qualiopi Réf. 28, - HCERES Réf. 12, 13

Risques

Locaux – Agrément

Risque de diminution du temps d'enseignement clinique et de la professionnalisation dans le cadre d'un projet d'expérimentation d'enseignements en communs entre les formations en santé avec accès à la formation par la recherche

Risque de diminution de l'offre de stage

Qualiopi Réf. 28, - HCERES Réf. 10, 12

FICHE N°16 : ANALYSE DES RISQUES OPERATIONNELS

Situation à risque	Catégorie SP	Famille Risque	Description	Fréquence	Gravité	Criticité - Niveau de risque	Niveau de maîtrise (1 à 5)	Actions préventives	Pilote	Délais		Suivi	DOMAINE
										Début	Fin		
Interruption de tâches fréquentes	Secrétaires	Risque professionnel	Risque psycho-social par surcharge minutée	F4	G2	C	3	Reorganisation espace de travail Modifications des heures d'ouvertures au public	Secrétaires - Directrice	mars-20	mars-21	Document unique	Ressources humaines - Main d'œuvre
Erreur lié à une interruption de tâches fréquentes	Secrétaires	Risque organisationnel	Risque de dysfonctionnement du dispositif de formation	F4	G3	C	3	Reorganisation espace de travail Modification des heures d'ouvertures au public	Secrétaires - Directrice	mars-20	mars-21	Document unique	Ressources méthodologiques - Méthodes
Erreur de traitement et ou problème d'encadrement	Patients	Risque iatrogène	Risque iatrogène pour le patient	F2	F2	C	2	Elaboration de la Procédure (Consultation psychologue) T6-CT-DOC 013 3/3/2014 Y1	Coordinatrice pédagogique - Directrice en partenariat avec les professionnels des structures d'accueil	Immédiat	Suivi pédagogique jusqu'à l'obtention du diplôme d'Etat	Retour d'expérience (APP) analyse et suivi des EI	Ressources humaines - Main d'œuvre
Erreur de formation et ou absence de tutorat	Apprenants	Risque pédagogique	Risque psychologique, risque d'abandon de formation et de non-obtention de diplôme d'Etat	F2	G3	C	3	Elaboration de la Procédure (Consultation psychologue) T6-CT-DOC 013 3/3/2014 Y1	Coordinatrice pédagogique - Directrice en partenariat avec les professionnels des structures d'accueil	Immédiat	Suivi pédagogique jusqu'à l'obtention du diplôme d'Etat	Retour d'expérience (APP) analyse et suivi des EI	Ressources humaines - Main d'œuvre
Travail de nuit ou contexte de crise sanitaire	Professionnels	Risque professionnel	Risque d'isolement professionnel	F3	G1	A	3	Planification alternée entre agents - Fréquence fixe à 1 jour hebdomadaire	Directrice	mars-20	En cours	Fin de période de confinement	Ressources humaines - Main d'œuvre
Pandémie COVID 19	Apprenants	Risque pédagogique	Risque de refus d'accueil en stage perturbant le parcours de stage	F1	G4	C	1	Demandes prévisionnelles de places de stage	Coordinatrice pédagogique	mars-20	En cours	Fin de période de confinement	Ressources humaines - Main d'œuvre
Pandémie COVID 19	Apprenants et l'équipe pédagogique, administrative et logistique	Risque sanitaire lié à un défaut d'approvisionnement	Risques de contamination et de contraction de la maladie	F3	G4	D	2	Commandes hebdomadaires et Mise à disposition permanente de solution hydro-alcoolique et de masques chirurgicaux et/ou biomédicales de mesure en tissu Hybridation de la formation	Directrice	mars-20	En cours	Fin de période de confinement	Ressources matérielles - Matières
Obsolescence du matériel	Apprenants et l'équipe pédagogique, administrative et logistique	Risque fonctionnel	Risque de dysfonctionnement	F3	G3	C	2	Elaboration anticipée des dossiers de demandes de financement d'équipements	Directrice - DIFAC DELCI-DTP	mars-20	En cours	Annuel	Ressources techniques - Matériel
Risque de panne informatique	Apprenants et l'équipe pédagogique, administrative et logistique	Risque fonctionnel et pédagogique	Risque de perturbation des enseignements	F3	G4	C	2	Elaboration anticipée des dossiers de demandes de financement d'équipements	Directrice - DIFAC DSI	juil-20	août-20	Annuel	
Panne audio-video	Apprenants et l'équipe pédagogique, administrative et logistique	Risque fonctionnel et pédagogique	Risque de perturbation des enseignements et ou assésation	F3	G4	C	2	Elaboration anticipée des dossiers de demandes de financement d'équipements	Directrice - DIFAC	juil-20	août-20	Annuel	
Plan d'urgence alerte maximum	Apprenants et l'équipe pédagogique, administrative et logistique	Risque lié à la sécurité des personnes	Risque d'incident à la sécurité des biens et des personnes	F4	G4	D	3	Information écrite règlement intérieur, procédures, affichages et ouale instances	Directrice - Coordinatrice pédagogique - Service sécurité	sept-20	En cours	Annuel	Environnement - Milieu
Environnement boisé	Apprenants et l'équipe pédagogique, administrative et logistique	Risque environnemental	Risque lié à la sécurité des biens et des personnes	F4	G4	D	3	Demandes d'entretien des espaces verts et débroussaillage	Directrice - Coordinatrice pédagogique - Service sécurité	mai-20	Juillet - Août 2020	Annuel	Environnement - Milieu
			Actions prioritaires à court terme										
			Actions à moyen terme										
			Aucune action										

Fiche technique n°16 : Analyse des risques opérationnels - IFSI des Hôpitaux du Bassin de Thau - Formation e-learning - Accompagnement qualité OF Formation Sanitaires et Sociales - Occitanie

VI / HIERARCHISATION DES RISQUES

Dans le cadre d'une approche réactive de la gestion des risques (gestion des risques a posteriori), les signalements effectués par l'intermédiaire de SIGNAL WEB permettent d'identifier les risques au sein de l'établissement.

Une fois identifiés, ces risques doivent être hiérarchisés, afin de prioriser les actions à mener.

Ces actions peuvent être les suivantes :

- actions immédiates (ou actions correctrices ou mesures conservatoires),
- action de veille (surveillance),
- actions correctives* visant à éliminer la cause du risque et empêcher que ce dernier ne réapparaisse.

La même logique de hiérarchisation des risques peut être appliquée dans le cadre d'une démarche proactive de gestion des risques (gestion des risques a priori).

**Actions préventives dans une démarche de gestion des risques a priori*

1°) Critères de hiérarchisation des risques : *Fréquence (probabilité) x Gravité*

Deux critères ont été retenus pour quantifier les risques de façon efficace :

la probabilité / fréquence d'apparition du risque, formalisée en 4 degrés (du moins important au plus important) ;

la gravité des effets du risque, formalisée en 5 degrés (du moins important au plus important), étant précisé que la gravité s'apprécie en fonction des effets des risques sur :

- les personnes (patients, personnels, visiteurs...)
- l'activité d'un ou plusieurs secteurs de l'établissement
- l'image de l'établissement
- l'environnement (eau, sol, air...)

Ces critères sont définis comme suit :

⇒ **PROBABILITE / FREQUENCE**

- 1 - **Improbable / rarissime** : événement* ponctuel qui a peu de chance de se reproduire
- 2 - **Peu probable / rare** : événement* pouvant se reproduire dans des conditions particulières
- 3 - **Probable / courant** : événement* qui se produit de façon récurrente pour une activité donnée
- 4 - **Très probable / permanent** : événement* qui se produit de façon permanente pour une activité donnée

** événement déclaré ou non déclaré*

⇒ GRAVITE

1 - Minimale : conséquences négligeables

(Aucun impact sur la santé et la sécurité des personnes, aucun impact sur une ou plusieurs activités de l'établissement, aucune répercussion sur l'image de l'établissement, absence d'atteinte à l'environnement)

2 - Significative : conséquences notables

(Les personnes ressentent une gêne, une ou plusieurs activités de l'établissement peuvent être perturbées, l'image de l'établissement peut être dégradée, l'environnement interne et immédiat du site est touché)

3 - Importante : conséquences lourdes

(La sécurité et la santé des personnes sont affectées, une ou plusieurs activités de l'établissement sont perturbées, l'image de l'établissement est atteinte, l'environnement interne ou externe du site est touché)

4 - Grave : conséquences très lourdes

(La sécurité et la santé des personnes sont gravement mises en danger, une ou plusieurs activités de l'établissement sont gravement perturbées, l'image de l'établissement est fortement atteinte, l'environnement interne ou externe du site est gravement touché)

5 - Gravissime : conséquences rédhibitoires et irréversibles

(La sécurité et la santé des personnes sont définitivement compromises, une ou plusieurs activités de l'établissement sont affectées dans leur pérennité, l'image de l'établissement est très fortement atteinte, l'environnement interne ou externe du site est très gravement touché)

NB : une des conséquences au moins doit être constatée

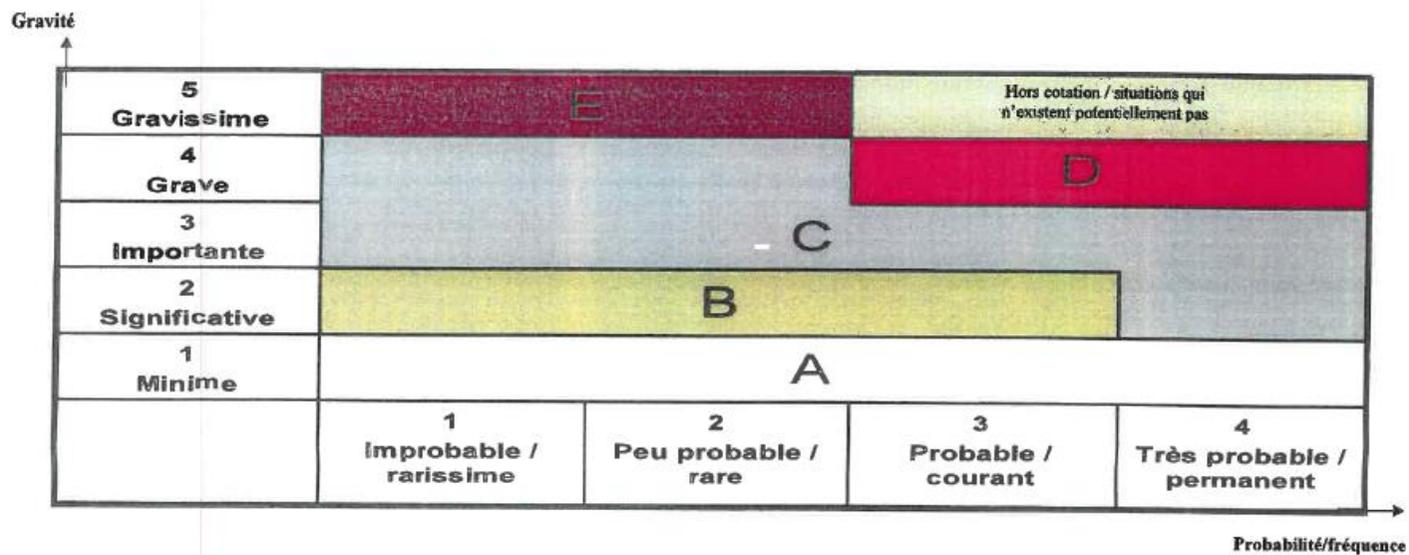
2°) Cotation et criticité du risque

La matrice de criticité (tableau ci-dessous) permet, en combinant les critères précités, de visualiser la criticité du risque en valeur absolue.

Gravité ↓	5 Gravissime	5	10	15	20
	4 Grave	4	8	12	16
	3 Importante	3	6	9	12
	2 Significative	2	4	6	8
	1 Minimale	1	2	3	4
		1 Improbable / rarisissime	2 peu probable / rare	3 probable / courant	4 très probable / permanent
					↑ Probabilité / fréquence

Jusqu'à présent, la valeur absolue de la criticité permettrait de déterminer à elle seule la mise en œuvre d'actions de maîtrise du risque.

A ce titre, les actions correctives étaient envisagées à partir d'un seuil de criticité fixé à 9, au risque de ne pas traiter de façon adaptée certains risques, pourtant significatifs, mais dont la cotation était inférieure à ce nombre.



4°) Pondération par le niveau de maîtrise du risque et priorisation des actions résiduelles à conduire

Toutefois, convient de s'interroger sur les actions de maîtrise d'ores et déjà mises en place dans l'établissement, qui permettent de diminuer les chances de survenue des risques identifiés.

Dans un premier temps, le tableau ci-dessous propose une définition de chaque niveau de maîtrise de 1 à 5. Plus le niveau est élevé, moins la maîtrise du risque est efficace. Il s'agira donc de pondérer la cotation obtenue (gravité x fréquences), par le niveau de maîtrise du risque (démarche a priori ou a postériori)

Niveau	Description synthétique
Niveau 1	On sait faire face, bonne maîtrise : plans avec exercices et formations, veille, contrôle, amélioration continue
Niveau 2	On a tout prévu : plans d'action en place avec indicateurs -
Niveau 3	On a organisé : organisation en place sans évaluation
Niveau 4	On est en alerte : quelques actions mais insuffisantes - veille mais sans actions
Niveau 5	On découvre le risque : aucune action en place - études en cours - actions inefficaces : ...

Dans un deuxième temps, le croisement entre le niveau de risque obtenu et le niveau de maîtrise, l'ordre de priorité des actions à réaliser.

Niveau de risque \ Niveau de maîtrise	1	2	3	4	5
A	Green	Green	Yellow	Red	Red
B	Green	Green	Yellow	Red	Red
C	Green	Green	Red	Red	Red
D	Green	Yellow	Red	Red	Red
E	Green	Yellow	Red	Red	Red

Actions prioritaires à court terme

Actions à moyen terme

Aucune action



Fiche technique n° 18 – Questionnaires de satisfaction

Dans le cadre des actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux besoins et aux attendus des apprenants dans un contexte d'évolutions du processus d'universitarisation des Instituts de Formation en Soins Infirmiers et de l'ingénierie de la formation d'aide-soignant, la politique qualité des instituts de formation d'infirmiers et d'aides-soignants prévoit l'évaluation des enseignements théoriques et cliniques.

L'évaluation des enseignements théoriques et cliniques des unités s'organise entre autres modalités à l'appui de la diffusion de questionnaires de satisfaction renseignés par les étudiants en soins infirmiers et les élèves aides-soignants au rythme du calendrier de l'alternance intégrative selon la temporalité suivante (Cf. annexes 1 et 3) :

- En ce qui concerne les enseignements théoriques :
 - À chaque fin de semestre pour les étudiants en soins infirmiers,
 - À chaque fin de module pour les élèves aides-soignants
- En ce qui concerne les enseignements cliniques :
 - À chaque retour de stage pour les étudiants en soins infirmiers pour les structures d'accueil de l'établissement de rattachement ; il devra s'étendre à l'ensemble de l'offre de stage de nos partenaires,
 - L'évaluation de la satisfaction en stage reste à mettre en œuvre pour les élèves aides-soignants
- Le questionnaire d'évaluation de la satisfaction des apprenants est un document numérique transmis par la plateforme numérique de travail par un lien internet.
- Deux modèles de questionnaires ont été créés :
 - Un modèle à destination des étudiants en soins infirmiers par année de formation, par semestre et par Unité d'Enseignement (U.E),
 - Un modèle à destination des élèves aides-soignants par module de formation.

Les questionnaires d'évaluation de la satisfaction des apprenants en termes d'enseignements théoriques et cliniques sont validés par les différentes instances au niveau des instituts (ICOGI, CTJ) et de la CSIRMT des Hôpitaux du Bassin de Thau.

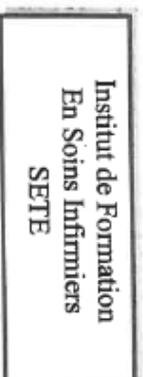
L'organisation du dispositif d'évaluation des deux dispositifs de formation à l'IFSI et à l'IFAS par les apprenants est pilotée par la coordinatrice pédagogique des deux instituts qui supervise la mise à disposition des apprenants des outils d'évaluation aux échéances prévues.

L'évaluation de la satisfaction est actuellement programmée au terme de chaque année de formation et au moment de l'obtention du diplôme d'Etat infirmier et aide-soignant.

Les résultats des enquêtes de satisfaction par questionnaire sont analysés quantitativement et qualitativement puis formalisés sous forme de tableau de bord avec critères et indicateurs (Cf. annexes 2 et 4).

L'évaluation des performances déjà mises en œuvre a permis de révéler les axes d'amélioration suivants :

- Mettre en œuvre l'évaluation de la satisfaction en stage à l'IFAS,
- Étendre l'évaluation de la satisfaction des étudiants infirmiers à l'ensemble des structures d'accueil en stage,
- Améliorer le taux de retour des questionnaires de satisfaction renseignés par les étudiants en soins infirmiers pour l'évaluation de l'accueil en stage sur les unités de soins et différents services de prise en charge des Hôpitaux du Bassin de Thau.



Enquête de satisfaction UE 2.02 S1

Cycle de la vie et grandes fonctions

Ce questionnaire anonyme a pour objectifs d'apprécier la satisfaction du service rendu à l'apprenant, d'améliorer nos prestations et de permettre un réajustement par les cadres formateurs référents de l'UE concernée. Il est donc important que vous le remplissiez avec soin et objectivité. Échelle de 4 niveaux à renseigner. Pour chaque critère, veuillez cocher la case de votre choix.

***Obligatoire**

ORGANISATION DE l'UE 2.02 S1 *

Indiquez ici votre degré de satisfaction.

	Totalement d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Totalement en désaccord	Non concerné
L'UE et de ses objectifs sont clairement présentés	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La planification de l'UE sur le semestre est satisfaisante	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La durée des Cours Magistraux est satisfaisante	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La durée des Travaux dirigés est satisfaisante	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

MOYENS PEDAGOGIQUES *

Indiquez ici votre degré de satisfaction.

	Totalement d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Totalement en désaccord	Non concerné
Les Cours Magistraux sont satisfaisants	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les Travaux Pratiques sont satisfaisants	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les travaux de groupe sont satisfaisants	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le Temps Personnel Guidé est suffisant	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les supports de formation sont adaptés	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La documentation remise est suffisante	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La bibliographie conseillée est adaptée aux enseignements	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

INTERVENTIONS DISPENSEES PAR LES ENSEIGNANTS VACATAIRES *

Indiquez ici votre degré de satisfaction.

	Totalement d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Totalement en désaccord	Non concerné
Les interventions sont claires et structurées	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les séances de cours sont interactives	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les contenus sont adaptés au niveau des étudiants	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

EVALUATION DES CONNAISSANCES *

Indiquez ici votre degré de satisfaction.

INTERVENTIONS DISPENSEES PAR LES CADRES FORMATEURS *

Indiquez ici votre degré de satisfaction.

	Totalement d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Totalement en désaccord	Non concerné
Les interventions sont claires et structurées	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les séances de cours sont interactives	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les contenus sont adaptés au niveau des étudiants	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

	Totalement d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Totalement en désaccord	Non concerné
La programmation dans le semestre est satisfaisante	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le temps imparti est suffisant	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Il y a adéquation des questions posées avec le contenu enseigné	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>



Rubrique 1 sur 2

Enquête de satisfaction du module 1 du référentiel de formation au D.E. Aide Soignant



Ce questionnaire anonyme a pour objectifs d'apprécier la satisfaction du service rendu à l'apprenant, d'améliorer nos prestations et de permettre un réajustement par les cadres formateurs référents de l'UE concernée. Il est donc important que vous le remplissiez avec soin et objectivité. Échelle de 4 niveaux à renseigner. Pour chaque critère, veuillez cocher la case de votre choix.

ORGANISATION DU MODULE 1 *

Indiquez ici votre degré de satisfaction.

	Totalement d'...	Plutôt d'accord	Plutôt en dés...	Totalement e...	Non concerné
Le module et ...	<input type="radio"/>				
La planificati...	<input type="radio"/>				
La durée des ...	<input type="radio"/>				
La durée des ...	<input type="radio"/>				

	Questions		Réponses		
Les Cours Ma...	<input type="radio"/>				
Les Travaux P...	<input type="radio"/>				
Les travaux d...	<input type="radio"/>				
Le temps d'ac...	<input type="radio"/>				
Les supports ...	<input type="radio"/>				
La document...	<input type="radio"/>				
La bibliograp...	<input type="radio"/>				

INTERVENTIONS DISPENSEES PAR LES ENSEIGNANTS VACATAIRES *

Indiquez ici votre degré de satisfaction.

	Totalement d'...	Plutôt d'accord	Plutôt en dés...	Totalement e...	Non concerné
Les interventi...	<input type="radio"/>				
Les séances ...	<input type="radio"/>				
Les contenus ...	<input type="radio"/>				

INTERVENTIONS DISPENSEES PAR LES CADRES FORMATEURS *

Indiquez ici votre degré de satisfaction.

	Totalement d'...	Plutôt d'accord	Plutôt en dés...	Totalement e...	Non concerné
Les interventi...	<input type="radio"/>				
Les séances ...	<input type="radio"/>				

	Totalement d'...	Plutôt d'accord	Plutôt en dés...	Totalement e...	Non concerné
La programm...	<input type="radio"/>				
Le temps imp...	<input type="radio"/>				
Il y a adéquat...	<input type="radio"/>				

Après la section 1 [Passer à la section suivante](#) ▼

Rubrique 2 sur 2

Titre de la section (facultatif) ✕ ⋮

Description (facultative)

Commentaires libres :

Réponse longue

Globalement, indiquez sur l'échelle votre niveau de satisfaction *

1

2

3

4

5

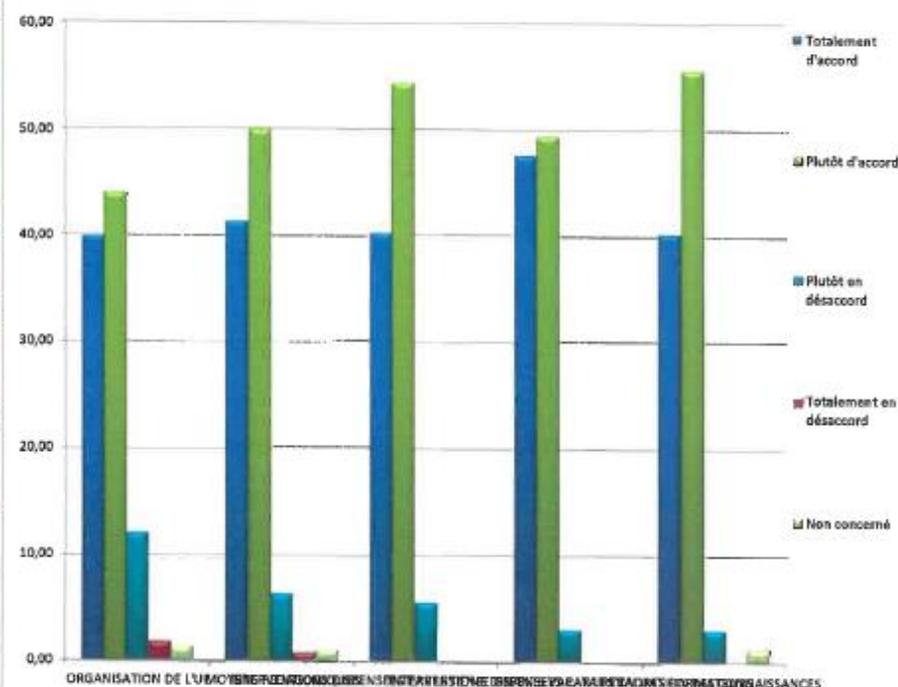
Résultat de l'enquête de satisfaction des unités d'enseignement contributives

Annexe 2

54 Soit 98,18% de participation

Promotion 2019-2022 55 étudiants	Semestre 1 - UE 1.1 Psychologie, sociologie, anthropologie									
	Totallement d'accord		Plutôt d'accord		Plutôt en désaccord		Total. En désaccord		Non concerné	
	NBR	%	NBR	%	NBR	%	NBR	%	NBR	%
ORGANISATION DE L'UE										
L'UE et ses objectifs sont clairement présentés	25	45,30	25	45,30	3	5,26	0	0,00	1	1,85
La planification de l'UE sur le semestre est satisfaisante	24	44,44	24	44,44	4	7,41	0	0,00	0	0,00
La durée des cours Magistraux est satisfaisante	16	29,63	20	37,04	14	25,93	3	5,56	1	1,85
La durée des Travaux dirigés est satisfaisante	21	38,89	26	48,15	5	9,26	1	1,85	1	1,85
MOYENS PEDAGOGIQUES										
Les cours Magistraux sont satisfaisants	17	31,48	26	53,70	8	14,81	0	0,00	0	0,00
Les Travaux Pratiques sont satisfaisants	23	42,68	26	48,15	2	3,70	0	0,00	3	5,56
Les Travaux de groupe sont satisfaisants	25	45,30	27	50,00	2	3,70	0	0,00	0	0,00
Le Temps Personnel Guidé est suffisant	24	44,44	25	46,30	4	7,41	1	1,85	0	0,00
Les supports de formation sont adaptés	29	53,70	24	44,44	0	0,00	1	1,85	0	0,00
La documentation remise est suffisante	17	31,48	30	55,56	5	9,26	1	1,85	1	1,85
La bibliographie conseillée	21	38,89	29	51,85	3	5,56	0	0,00	0	0,00
INTERVENTIONS DISPENSEES PAR LES ENSEIGNANTS VACATAIRES										
Les interventions sont claires et structurées	20	37,04	34	62,96	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Les séances de cours sont interactives	24	44,44	25	46,30	5	9,26	0	0,00	0	0,00
Les contenus sont adaptés au niveau des étudiants	21	38,89	25	53,70	4	7,41	0	0,00	0	0,00
INTERVENTIONS DISPENSEES PAR LES CADRES FORMATEURS										
Les interventions sont claires et structurées	26	48,15	28	51,85	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Les séances de cours sont interactives	25	46,30	25	46,30	4	7,41	0	0,00	0	0,00
Les contenus sont adaptés au niveau des étudiants	26	48,15	27	50,00	1	1,85	0	0,00	0	0,00
EVALUATION DES CONNAISSANCES										
Le programme dans le semestre est satisfaisant	20	37,04	32	59,26	2	3,70	0	0,00	0	0,00
Le temps imparti est suffisant	23	42,68	28	51,85	2	3,70	0	0,00	1	1,85
Il y a adéquation des questions posées avec le contenu enseigné	22	40,74	30	55,56	1	1,85	0	0,00	1	1,85
Commentaires :										
- Voir les concepts pour l'évaluation plus tôt - Les cours de 4 heures sont long sur la durée - Quelques cours magistraux programmés l'après midi sur 4 heures sont trop longs. Il faudrait les fractionner à mon sens, mais j'ai conscience d'une telle contrainte au niveau des intervenants extérieurs.										

	Totallement d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Totallement en désaccord	Non concerné
ORGANISATION DE L'UE	39,81	43,98	12,04	1,85	1,38
MOYENS PEDAGOGIQUES	41,27	50,00	6,35	0,79	1,06
INTERVENTIONS DISPENSEES PAR LES ENSEIGNANTS VACATAIRES	40,12	54,32	5,56	0,00	0,00
INTERVENTIONS DISPENSEES PAR LES CADRES FORMATEURS	47,53	48,38	3,09	0,00	0,00
EVALUATION DES CONNAISSANCES	40,12	55,56	3,09	0,00	1,23



Moyenne globale de satisfaction : 7,44 / 10

Résultat de l'enquête de satisfaction des modules AS

29 Soit 100,00% de participation

Promotion 2019-2020 29 élèves	Module 1									
	Totallement d'accord		Plutôt d'accord		Plutôt en désaccord		Totallement en désaccord		Non concerné	
	NBR	%	NBR	%	NBR	%	NBR	%	NBR	%
ORGANISATION DE MODULE										
Le module et ses objectifs sont clairement présentés	27	93,10	2	6,90	0	0,00	0	0,00	0	0,00
La planification des cours dans le module est satisfaisante	27	93,10	27	93,10	0	0,00	0	0,00	0	0,00
La durée des cours Magistraux est satisfaisante	27	93,10	2	6,90	0	0,00	0	0,00	0	0,00
La durée des Travaux dirigés est satisfaisante	27	93,10	2	6,90	0	0,00	0	0,00	0	0,00
MOYENS PEDAGOGIQUES										
Les cours Magistraux sont satisfaisants	27	93,10	2	6,90	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Les Travaux Pratiques sont satisfaisants	27	93,10	2	6,90	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Les travaux de groupe sont satisfaisants	28	96,55	1	3,45	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Le Temps d'Acquisition de Connaissances est suffisant	28	96,55	1	3,45	4	14,30	0	0,00	0	0,00
Les supports de formation sont adaptés	28	96,55	1	3,45	0	0,00	0	0,00	0	0,00
La documentation remise est suffisante	28	96,55	1	3,45	0	0,00	0	0,00	0	0,00
La bibliographie conseillée est adaptée aux enseignements	28	96,55	1	3,45	0	0,00	0	0,00	0	0,00
INTERVENTIONS DISPENSEES PAR LES ENSEIGNANTS VACATAIRES										
Les interventions sont claires et structurées	27	93,10	2	6,90	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Les séances de cours sont interactives	25	86,21	4	13,79	0	0,00	0	0,00	0	0,00
les contenus sont adaptés au niveau des élèves	27	93,10	1	3,45	1	3,45	0	0,00	0	0,00
INTERVENTIONS DISPENSEES PAR LES CADRES FORMATEURS										
Les interventions sont claires et structurées	27	93,10	2	6,90	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Les séances de cours sont interactives	27	93,10	2	6,90	0	0,00	0	0,00	0	0,00
les contenus sont adaptés au niveau des élèves	27	93,10	2	6,90	0	0,00	0	0,00	0	0,00
EVALUATION DES CONNAISSANCES										
la programmation dans le semestre est satisfaisante	27	93,10	2	6,90	0	0,00	0	0,00	0	0,00
le temps imparti est respecté	27	93,10	2	6,90	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Il y a adéquation entre les questions posées avec le contenu enseigné	27	93,10	2	6,90	0	0,00	0	0,00	0	0,00

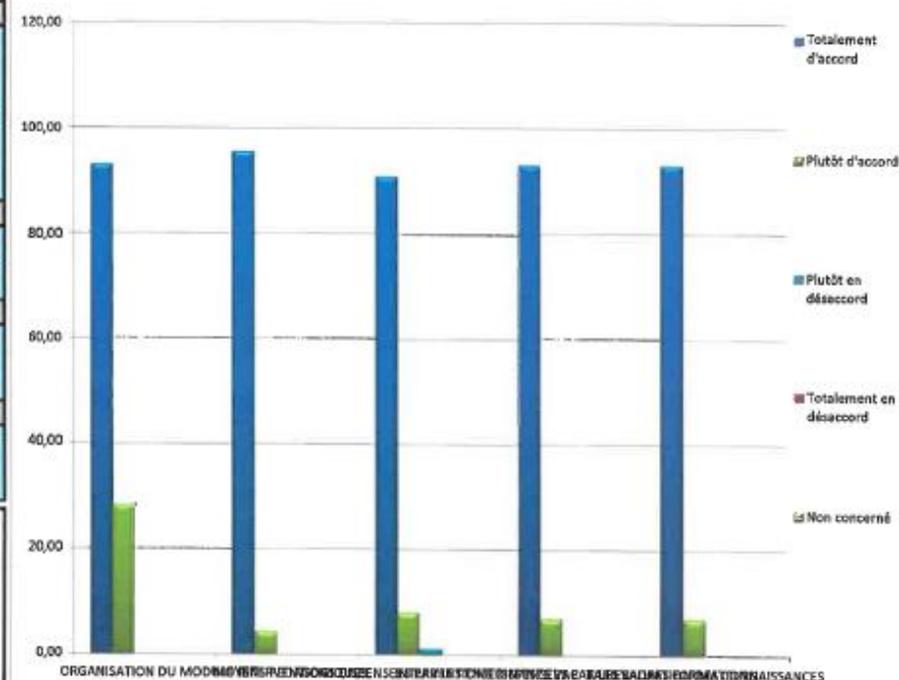
Commentaires :

Les formatrices nous ont très bien enseigné et intéressé concernant tout les modules

Moyenne globale de satisfaction : **8,14 /10**

Annexe 4

	Totallement d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Totallement en désaccord	Non concerné
ORGANISATION DU MODULE	93,10	28,45	0,00	0,00	0,00
MOYENS PEDAGOGIQUES	95,57	4,43	0,00	0,00	0,00
INTERVENTIONS DISPENSEES PAR LES ENSEIGNANTS VACATAIRES	90,80	8,05	1,15	0,00	0,00
INTERVENTIONS DISPENSEES PAR LES CADRES FORMATEURS	93,10	6,90	0,00	0,00	0,00
EVALUATION DES CONNAISSANCES	93,10	6,90	0,00	0,00	0,00



Fiche technique n° 19 – Handicap et formation

L'IFSI-IFAS de Sète a initié une démarche d'accueil et d'accompagnement en formation des apprenants en situation de handicap ; l'information est diffusée sur les sites étudiant.gouv.fr et esr.gouv.fr et précise les coordonnées et la situation géographique des deux instituts. Les mesures prises en matière d'accueil et d'accompagnement des apprenants concernent la mise en accessibilité et leur accompagnement. L'établissement est aujourd'hui partiellement accessible aux personnes à mobilité réduite. Le dossier de demande financement des travaux de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité a été validé par le Conseil Régional d'Occitanie en 2019.

Mise en accessibilité :

- Actions réalisées au niveau extérieur :
 - La 1^{ère} tranche des travaux a été réalisée en juillet 2020. L'inclinaison de la pente de cheminement pour l'accès aux deux instituts depuis le parking a fait l'objet d'une adaptation (< à 5%)
 - Une place de parking dédiée a été aménagée proche à proximité immédiate de l'entrée des instituts
- Actions de mise en accessibilité du cadre bâti :
 - La 2^{ème} tranche des travaux à l'intérieur des deux instituts est programmée pour le mois de février 2021
- Actions de mise en accessibilité du numérique :
 - Une plateforme numérique de travail permet l'organisation des enseignements théoriques (cours magistraux et travaux dirigés) à distance.
- Actions de mise en accessibilité de la vie de campus en matière de sport/culture :
 - Les étudiants infirmiers de l'IFSI de Sète membre du regroupement de conventionnement universitaire de Montpellier – Nîmes bénéficient de l'obtention de la carte étudiant « multiservices » qui leur confère le statut d'étudiant en enseignement supérieur.
- Accessibilité à l'espace restauration
 - L'espace restauration situé sur le site de l'Hôpital Saint-Clair attenant aux deux instituts est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Accompagnement :

- La procédure de demande d'accompagnement (aménagements et adaptations) s'organise pour l'apprenant consiste dans un 1^{er} temps à consulter un médecin désigné par la CDAPH qui évaluera les besoins d'aménagements et d'adaptations et dans un 2^{ème} temps de fournir à l'institut l'avis motivé du médecin désigné.
- Les aménagements possibles sont d'ordre pédagogique, organisationnel et technique :
 - Un temps supplémentaire peut être aménagé pour les évaluations des enseignements théoriques avec mise à disposition d'un ordinateur avec correcteur d'orthographe en cas de difficulté pour l'écriture et installation dans une salle particulière.
 - Un tiers temps supplémentaire est accordé pour les épreuves d'évaluation.
 - Des supports adaptés peuvent être adaptés notamment dans leurs dimensions (agrandissement du format A4 au format A3).
- L'évaluation de la démarche « accueil et accompagnement des apprenants en situation de handicap » déjà mises en œuvre a permis de révéler les axes d'amélioration suivants :
 - Diffuser sur le site de l'IFSI-IFAS des Hôpitaux du Bassin de Thau les informations relatives à cette démarche.
 - Réaliser la deuxième tranche des travaux de mise aux normes d'accessibilité du cadre bâti programmée en février 2021, en tenant compte des priorités identifiées :
 - Installation d'une porte à ouverture automatique
 - Adaptation de la hauteur de la banque d'accueil
 - Aménagement de l'accès aux espaces surélevés

ANNEXE 16
Certification QUALIOPI



Ce certificat est délivré à

CENTRE HOSPITALIER DU BASSIN DE THAU



Numéro de déclaration d'activité : 91 34 06041 34

Liste exhaustive du site et adresse :

CH DU BASSIN DE THAU – Boulevard Camille Blanc – 34200 SETE

Cidées Certification certifie que l'organisme mentionné ci-dessus a été évalué et jugé conforme aux exigences du

REFERENTIEL NATIONAL QUALITÉ



mentionné à l'article L. 6316-1 du code du travail et conformément à l'arrêté du 6 juin 2019

relatif aux modalités d'audit associées au Référentiel National Qualité

ainsi qu'à la procédure de certification PRO PRO 02 en vigueur de Cidées Certification et au Guide de lecture DGEFP en vigueur à la date d'émission du certificat.

Pour les actions concourant au développement des compétences suivantes :

- Actions de formation
- Bilans de compétences
- Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience
- Actions de formation par apprentissage

Ce certificat est valable à compter du

29/07/2022

Numéro de Certificat

RN 0262

Sous réserve d'un fonctionnement continu et satisfaisant, ce certificat est valable jusqu'au : **28/07/2025**

La gérante

Carole EYMOND

Toute demande concernant cette certification peut être obtenue auprès de l'organisme certifié ou après de :

Cidées Certification – 5 avenue de la Gare – BP25363 – 26958 VALENCE Cedex 9

contact@cidees-certification.com – www.cidees-certification.com - (04 81 09 02 32